



Le Mont Sainte-Anne ne perdra pas la Coupe du Monde

• Cahier C



YVON ST-GELAIS (MEUBLES) LTEE
MEUBLES DE QUALITE
MARQUES RENOMMEES
525-4671 SERVICE DECORATION

LE SOLEIL

ste-foy TOYOTA
STE-FOY 658-1340
THETFORD, ST-GEORGES

88e année, no 11
34 pages 4 cahiers

QUÉBEC, LUNDI 9 JANVIER 1984

• Livraison à domicile (6 jours) 2,10\$ •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 35¢

Vendeurs du 6/49 essoufflés

par **Andrée ROY**

"Non! je l'aime pas la 6 / 49!... Mais je me contenterais bien d'un \$100,000 si un de mes clients gagnait le gros lot!"

Ils sont plusieurs petits commerçants, proprios de dépanneurs et d'épicerie qui tiendraient bien le même langage que Gabriel Lavoie, alors que débute une deuxième semaine de frénésie autour du tirage de Lotto 6 / 49. Ceux-là espéraient pourtant que le gros lot de \$7 millions connaîtrait son gagnant ou sa gagnante, samedi soir dernier. Quand même ce ne serait que pour mettre fin aux longues heures passées, la nuit, à valider des liasses de billets, ou pour donner congé à des employés qui ont souvent passé le plus clair de leur temps, et même des heures supplémentaires, à satisfaire des acheteurs de 6 / 49.

Le propriétaire de l'épicerie Chez Ti-Père, de la rue Fraserville à Rivière-du-Loup, a pourtant repris le collier dès samedi soir, en souhaitant que son

demi-cauchemar va bel et bien se terminer samedi prochain. Gabriel Lavoie a dû engager du personnel supplémentaire, la semaine dernière, pour mettre un terme aux filées qui se pressaient près de la valideuse de Lotto 6 / 49.

Jeudi soir, il "a été coupé" jusqu'à 22h30 environ. A ce moment, il lui restait pour \$3,000 de billets à faire valider par l'ordinateur. Ce à quoi il s'est employé jusqu'à 2h du matin passé...

"On rouvre quand même à 7h, et on n'a pas le caractère aussi facile qu'on voudrait avec ceux qui manquent de patience", de raconter l'épicier, qui vient d'être nommé meilleur vendeur de la région Rivière-du-Loup — Témiscouata par Loto-Québec, pour la période finissant en décembre.

M. Lavoie s'attend à ce que les ventes de billets de 6 / 49 se maintiennent autour des mêmes moyennes, cette semaine. Ce n'est quand même pas lui qui en

retirera les plus gros bénéfices, sa part de \$0.05 sur chaque dollar misé étant automatiquement grugée par les frais supplémentaires qu'il doit consentir pour faire face à la ruée vers les millions.

Clientèle à satisfaire

Les propriétaires de dépanneurs affrontent également un problème qui n'est pas le lot des comptoirs de validation des grands centres commerciaux. En plus des amateurs de 6 / 49, ils ont une clientèle régulière à satisfaire. Jocelyne Langlois, qui fait maintenant des heures supplémentaires à la Tabagie Saint-Romuald, sur la rive sud, mentionne que la majorité des gens qui fréquentent le petit commerce, la semaine dernière, "venaient quasiment juste pour la 6 / 49". Des tabagies ont perdu nombre d'habitues qui, découragés de voir les comptoirs envahis par une foule de parieurs, allaient quérir leur jour-

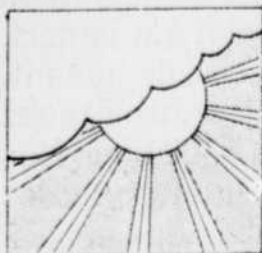
Lire page A-2, FIEVRE



Cette employée de comptoir de validation, comme des milliers d'autres, aura eu peu de répit avant de revoir les files de parieurs hanter son guichet.

Sommaire

- Annonces classées D-2 à D-6
- Arts et spectacles B-5 à B-7
- Bandes dessinées D-6
- Bridge D-5
- Carrières et professions C-5
- Décès D-7
- Editorial A-8
- Feuilleton B-7
- Horoscope D-6
- Information régionale B-1 et B-2
- Monde D-1 à D-8
- Mot mystère D-5
- Mots croisés D-5
- Où aller à Québec B-7
- Page documentaire A-7
- Patron D-5
- Sport C-1 à C-8
- Télévision B-6
- Votre page A-9



Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de moins 10. Demain, faible neige.

• Détails, page D-2

La loi sur les pourboires

Des restaurateurs prennent le maquis

par **Pierre CHAMPAGNE**

Révoltés par la dictature gouvernementale et ulcérés par l'apathie de leurs associations professionnelles dans le dossier de la loi sur les pourboires, une cinquantaine de restaurateurs de la région de Québec ont décidé, hier après-midi, de prendre le maquis pour bien faire comprendre aux législateurs qu'ils n'accepteront jamais cette loi 43, adoptée à toute vapeur à la fin décembre et en vigueur depuis le 1er janvier.

C'est ni plus ni moins qu'une déclaration de guerre qu'ils ont d'abord servie, hier, à deux fonctionnaires du ministère du Revenu, MM. Gaston Langlais et Léonide Cloutier avant de les congédier pour former par la suite un "état-major" ad hoc qui aura pour mission de sensibiliser les troupes et de trouver tous les moyens, légaux et / ou illégaux, pour empêcher l'application de la loi 43. M. Langlais représentait le bureau du sous-ministre du Revenu et M. Cloutier le service de la législation du même ministère.

Une demi-douzaine d'individus ont accepté de diriger ces rebelles et de convoquer, jeudi à 15h, au restaurant "Les Jardins"



La loi 43 sur les pourboires fait bien des mécontents.

de Sainte-Foy, une réunion extraordinaire à laquelle sont invités tous les restaurateurs, tous les hôteliers et tous les employés à pourboire afin d'élaborer un scénario pour contrer les effets néfastes de la loi régissant désormais les employés à pourboire dans l'hôtellerie et la restauration. Ce sont M. Georges Fournier, un comptable de Charlesbourg spécialisé dans l'administration hôtelière; M. Romain Desjardins, propriétaire du restaurant "Les Jardins" où se tiendra la réunion de jeudi; M. James Monti du restaurant "Le Café de la paix"; M. Nicola Cortina du restaurant "Er Michelangelo"; M. Carol Morais du restaurant "La Bourgeoise" de Charlesbourg; et M. Manuel Xudous de "L'Auberge du trésor" (ex "Old Homestead"). On s'attend à ce que près de 300 restaurateurs et employés à pourboire assistent à la prochaine réunion, jeudi après-midi, juste après l'heure du lunch.

C'est la première fois, semble-t-il, que les restaurateurs sont à ce point sensibilisés. Assez en tout cas pour prendre la résolution d'arrêter d'être gentils.

Lire page A-2, MAQUIS

Les aînés et les médicaments

• Page A-6

O'Neill: que Lévesque parte

• Page A-4

C'est pire que la ruée vers l'or

MONTREAL (PC) — Le rêve tient bon. C'est reparti. Ce n'est pas la ruée vers l'or, c'est encore pire.

L'espoir "renouvelé" de finir la semaine en millionnaire, de faire un pied de nez à tous les "irritants" qui empoisonnent la vie quotidienne et de se la couler douce pour le reste de la vie a encore une fois perturbé le repos dominical de milliers de Québécois qui ont bravé l'hiver et acheté hier pour au moins \$2 millions de billets de la 6/49.

La déception qui a suivi le tirage de samedi soir a vite fait place au désir de tenter encore une fois sa chance pour, cette fois-ci, mettre le grappin sur une somme encore plus importante: \$10 millions et non pas \$7 millions comme la semaine dernière.

Car, pour la cinquième semaine consécutive, aucun des 37.876.074 billets de la 6/49 vendus dans la première semaine de l'année ne détenait la formule magique: 1, 7, 14, 31, 41, 43 et le numéro complémentaire 12. Il s'agit, croit-on, d'un des montants les plus élevés jamais tirés.

L'importance du gros lot permettra de fracasser les ventes records de la semaine dernière, qui devraient atteindre quelque \$42 millions d'ici samedi, pense M. Richard Camirand, porte-parole de Loto-Québec.

L'achalandage aux kiosques de vente a d'ailleurs forcé la loterie provinciale à modifier son système informatique pour répondre à la demande.

"On doit s'attendre encore une fois à une affluente très forte des consommateurs aux terminaux de Loto-Québec", a déclaré dans une entrevue à La Presse Canadienne, M. Camirand, avant d'ajouter: "On pense déjà que ce système aidera les parieurs à obtenir une plus grande satisfaction".

De tous les Canadiens, ce sont de fait les Québécois qui misent le plus. Dans la seule matinée de samedi, ils avaient acheté avant 15 h, 780.000 billets, pour un total hebdomadaire de 15,6 millions.

Vendredi, les ventes ont atteint 12 millions de billets en Ontario, environ 7,1 millions dans les provinces de l'Ouest et

1,1 million dans les provinces de l'Atlantique.

La Lotto 6/49 offre cinq possibilités de gagner quelque chose. Le ou les détenteurs du billet contenant les chiffres tirés gagnent le gros lot; les détenteurs du billet comportant les cinq chiffres tirés au hasard et le chiffre complémentaire gagnent également un prix en argent, de même que les détenteurs de billets comportant cinq ou quatre des chiffres tirés. Par ailleurs, les billets contenant trois chiffres gagnants rapportent la somme de \$10 à leurs détenteurs.

Sans être millionnaires, des parieurs ont été tout de même chanceux samedi: neuf d'entre eux ont remporté un quart de million de dollars; 549 autres, \$2.400; 34.157, \$99 et 668.997, \$10.

Il est intéressant de noter que six des neuf mises chanceuses de la catégorie 5/6 plus ont été inscrites au Québec. Les participants québécois ont également récolté 238 des 549 lots de la catégorie 5/6.

Quant aux lots du 4/6, les Québécois se sont appropriés 14.327 des 34.157 lots au pays.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

MAQUIS

(Suite de la première page)

Pas avec les clients mais avec le gouvernement. Et c'est aussi la première fois qu'un groupe de restaurateurs, convoqués à la dernière minute, décide de prendre les grands moyens, à l'extérieur de leurs associations professionnelles qui, elles, recommandent le respect de la loi, pour contrer une loi imposée par le gouvernement. On espère, à Québec, que les restaurateurs de Montréal et du reste de la province s'uniront à ce mouvement et que la volonté de la majorité saura faire revenir le ministère du Revenu sur ses pas.

Plusieurs sortes d'interventions, autant légales qu'il-

légales, ont été proposées, hier après-midi, par différents intervenants, afin d'empêcher le gouvernement de subtiliser encore plus d'argent aux restaurateurs et, bien sûr, aux clients puisque finalement, c'est le consommateur qui écope. Les plus gentils proposaient une pétition ou un référendum; les plus enflammés proposaient carrément de transgresser la loi; de retenir, par exemple, la taxe de vente sur les repas ou de la déposer en fidéicommis dans un compte bancaire; ou d'ignorer complètement la nouvelle législation; ou de ne retenir, sur les pourboires déclarés, que la partie

payable par l'employé et non celle de l'employeur; etc. Toutes ces sortes d'interventions seront reprises et discutées lors de la prochaine assemblée, jeudi après-midi.

Avant de quitter la salle du restaurant "Er Michelangelo" où se déroulait, hier après-midi, cette réunion "spontanée", M. Gaston Langlais, du bureau du sous-ministre du Revenu, devait cependant avertir les restaurateurs "de ne pas prendre de décisions inconsidérées qui vous créeraient plus de problèmes que vous en avez déjà". Par ailleurs, M. Michel D'Amour, qui agissait comme porte-parole de l'Association des restaurateurs du Québec, devait suggérer aux restaurateurs présents de ne pas transgresser la loi et d'attendre plutôt le résultat d'une étude fiscale qui doit être remise prochainement par l'étude comptable "Létourneau-Stein".

Mais l'oreille des restaurateurs rebelles demeurerait réfractaire à ces conseils. "A partir d'aujourd'hui, devait déclarer un de ceux-ci, c'est nous qui prenons les choses en main". "Dites à vos supérieurs que le renard est dans le poulailler et que l'affaire ne marche plus", ajoutait un autre.

La réunion de jeudi pourrait bien marquer un virage en épingle dans les négociations entre les restaurateurs et les fonctionnaires du gouvernement. Hier, ils n'étaient qu'une cinquantaine, mais tous étaient unanimes à condamner la façon dont le ministre du Revenu veut faire appliquer cette loi. Des actions seront entreprises dès la clôture de la réunion de jeudi.

cipités vers les billets de 6/49. "A cause des interruptions de service de validation, nous avons connu une certaine surcharge du service téléphonique. Les gens appelaient avant de venir faire valider leurs billets pour s'assurer que ça marchait."

Il a fallu expliquer à nombre d'amateurs qui n'avaient jamais acheté de 6/49 comment ça fonctionnait, ce qui mettait la patience des "vrais parieurs" à rude épreuve, parfois. Si certains commerçants soulignent la "déloyauté" de Loto-Québec, qui leur a coupé l'accès à "la valise" à plusieurs reprises tout en maintenant un service continu aux gros centres de validation, M. Demers espère seulement que, tel que promis, Lotto 6/49 améliorera la capacité de son ordinateur central au cours des prochains jours.

"Si au moins, ils nous avertissaient un peu d'avance des interruptions, on pourrait mieux servir notre monde", de souhai-ter le commerçant.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Prochaine Miss Teen?

Le jury qui a choisi, samedi au Grand Théâtre de Québec, les quatre jeunes filles qui, parmi 410 candidates, revendiquaient le titre de Miss Teen Chérie 1984, a fait bondir Dany Gosselin, âgée de 16 ans, de Saint-Jean-Christophe, que l'on voit, ci-haut, soutenue par deux autres aspirantes. De gauche à droite, Nathalie Dufour, 17 ans, de Québec; Henriette Fortin, 16 ans, de Charlesbourg; et Nathalie Huot, 15 ans, de Sainte-Foy, aspirent elles aussi, maintenant à l'honneur de représenter Québec au grand concours qui élira Miss Teen Canada 1984, à Toronto.

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
 647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
 Samedi: 8h30 à 13h00
LES ANNONCES CLASSEES
 647-3311 du lundi au vendredi: de 8h30 à 17h00
REDACTION
 647-3394 du lundi au vendredi: de 8h à 19h30
 647-3233 à partir de 19h30 et en fin de semaine
RENSEIGNEMENTS: 647-3233
 LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1205.

TOU
à découvrir

LE COLLÈGE DE LÉVIS
COURS SECONDAIRE

- une école qui sait motiver l'élève.
- une équipe d'animateurs dynamiques.
- un soutien pédagogique et un encadrement personnalisés.
- des parascolaires pour tous les goûts.
- un Centre d'Education Physique hors pair.
- un service de pensionnat accessible.
- des bourses d'aide financière pour les élèves dans le besoin.

EXAMENS D'ADMISSION

- en 1ère secondaire : **SAMEDI 21 OU 28 JANVIER 1984** à 13 heures.
- en 2e, 3e, 4e, 5e secondaire : **SAMEDI 25 FEVRIER 1984** à 13 heures.

Si possible, appeler avant de se présenter.

INFORMATION ET RESERVATION : 837-5046

collège de LÉVIS

Résultats

Loto 6/36 Prochain **GROS LOT** 100 000\$

Date	06-01-84	2	11	16	20	27	29	36
6/6	6	70	753,10\$			MISE-TOT		6 21 26 36
5/6+	20	6	736,50\$			Gagnants		401
5/6	357	566,10\$			Ventes totales		2 443 223,00\$	Lot: 124,70\$
4/6	8371	67,00\$						

Mini Loto 996057 → 50 000\$

96057	5 000\$	057	50\$
6057	250\$	57	5\$

Provincial 4438266 → 500 000\$

438266	50 000\$	8266	100\$
38266	1 000\$	266	25\$
		66	10\$

Inter Loto 967637 → 250 000\$

67637	2 500\$	937931	50422	2 500\$
7637	250\$	866717	0757	250\$
637	50\$	702899	588	50\$
37	10\$			

La Quotidienne Semaine du 02-01-84

3	986	726	247	013	135	494
4	0192	5396	6683	0840	9623	4443

Lotto 6/49 Prochain **GROS LOT** 10 000 000\$

Date	07-01-84	1	7	14	31	41	43
6/6	0	7 072 577,10\$			MISE-TOT		12
5/6+	9	246 201,30\$			Gagnants		37 876 074,00\$
5/6	549	2 414,10\$			Ventes totales		37 876 074,00\$
4/6	34157	99,70\$					
3/6	668997	10,00\$					

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

MAIGRIR

PARTICIPEZ SANS PLUS TARDER AU NOUVEAU PLAN D'ATTAQUE DE WEIGHT WATCHERS

C'est facile, rapide et efficace.

Dès maintenant, le chef de file dans ce domaine vous permet de perdre les livres superflues sans perdre patience. Le Plan d'attaque vous aide à perdre du poids plus rapidement que jamais, tout en dégustant, chaque jour, trois repas bien équilibrés. Nos menus sont plus faciles à suivre que jamais.

Appellez Weight Watcher, et commencez sans plus tarder.

NOUVEAU PLAN D'ATTAQUE

Un programme Weight Watchers
 Perdez votre poids une fois pour toute

BAIE COMEAU 589-2735	DRUMMONDVILLE 395-4524	QUÉBEC 651-9224	SAGUENAY 546-5818	SHERBROOKE 563-6197
MONTREAL 727-3788	RIVIERE DU LOUP 862-4767	TROIS-RIVIERES 378-3655	MONT-LAURIER 623-2761	ROUYN 762-3125
VAL D'OR 825-3758	SEPT ÎLES 962-5495	RIMOUSKI 723-1087	HULL 770-4108	GRANBY 372-8858

WEIGHT WATCHERS • Aucun contrat
 • Frais d'inscription \$12
 • Classe hebdomadaire \$6
 • Total 1re Classe: \$18

Pour **QUÉBEC** **651-9224**

Weight Watchers int'l Inc. 1984, propriétaire de la marque de commerce THE WEIGHT WATCHERS



Bonhomme Carnaval est sorti d'un nuage de neige sous les yeux de moins de 2,000 spectateurs, dont Michel Jasmin (à l'extrême droite), hier après-midi, à la marina Saint-Roch. L'auditoire de l'an dernier frôlait les 10,000 personnes.

Bien peu de Québécois sont venus accueillir le Bonhomme

par Andrée ROY

Difficile d'affirmer qui, de Bonhomme ou de l'animateur montréalais Michel Jasmin, était le plus chéri par la foule venue saluer, hier après-midi, près de la marina Saint-Roch, l'ouverture officielle du 30e Carnaval de Québec. Mais c'est bien sur l'invitation de Jasmin que les 1,500 personnes dénombrées à cette occasion ont entonné un chant d'anniversaire à la québécoise — "Mon cher bonhomme, c'est à ton tour" — pour les 30 ans du joyeux personnage.

A cause de la minceur de la glace sur la rivière Saint-Charles, l'arrivée de Bonhomme Carnaval s'est faite, cette année, sur le terrain de stationnement de la marina. Bonhomme a émergé, sur le coup de 14h, d'une mini-tempête de neige, pour ensuite prendre un bain de foule jusqu'à l'estrade où le maire Jean Pelletier lui a remis, encore une fois, la clef de la ville de Québec.

En lui offrant l'objet enrubanné de bleu et de rouge, en souvenir de l'anniversaire de Québec, M. Pelletier a dit au Bonhomme Carnaval qu'il ne pouvait lui donner sa patinoire, mais qu'il ne manquerait certainement pas de neige cette année pour les réjouissances prévues au cours de la première quinzaine de février.

Et comme elle l'avait fait lors de la célébration du quart de siècle du Carnaval de Québec, Mme Pierrette Roy a été invitée à venir entonner cette fameuse chanson-thème du Carnaval qu'elle interprétait pour la première fois en 1954. Avant l'arrivée de Bonhomme, la foule avait trompé son attente en regardant, entre autres, des sauts en parachute.



La foule a attendu le Bonhomme en regardant, entre autres, des sauts en parachute.



Ce sont des clefs d'anniversaire que le maire de Québec a remises à Bonhomme, hier après-midi, pour l'ouverture officielle du 30e Carnaval d'hiver.

Légalité des votes sectoriels A Laval, le juge refuse l'injonction

par J.-Claude RIVARD

Le juge Ross Goodwin, de la cour supérieure, a reconnu la légalité du scrutin en trois étapes auquel doivent participer les 1,800 employés de l'université Laval, au cours des assemblées sectorielles de ce soir, de demain et de mercredi.

Il en est venu à la conclusion que les votes secrets des jours à venir, destinés à déterminer l'acceptation ou le rejet de l'offre globale et finale de la partie patronale et qui doivent être publiquement dépouillés lors de l'assemblée générale spéciale de jeudi soir, constituent un seul et même scrutin.

Le juge Goodwin a tiré cette conclusion en rejetant le recours en injonction interlocutoire exercé par sept membres dissidents du syndicat, réclamant que l'on s'abstienne de tenir les assemblées sectorielles de vote.

Représentés par Me Michel Héroux (Gagné, Letarte et associés) Mmes Marie-Claude Jouve, Huguette Coulombe, Marcelle Raymond, Marinette Debroux, Lucie Boudreau, Marcelle Côté et Lucille Bédard reprochaient au SEUL d'adopter un comportement illégal en regard de l'article 20.3 du code du travail. Celui-ci exige que l'adoption ou le rejet d'un projet de convention collective se fasse "par vote secret et majoritaire, des membres de l'association accréditée qui sont compris dans l'unité de négociation et qui exercent leur droit de vote".

En d'autres mots, les requérants reprochaient au syndicat de tenir trois assemblées de vote, plus une assemblée de ratification, au niveau de l'assemblée générale des membres, même si cette dernière, en regard des statuts et règlements, constitue l'instance suprême du syndicat.

Ces prétentions ont été combattues par le procureur syndical Gérard Morency (Trudel, Nadeau et associés) qui a soutenu la thèse contraire, et dont l'argumentation a substantiellement été retenue par le juge.

Décision orale

Au terme d'une longue journée d'audition, le

juge Goodwin a rendu oralement son jugement. Dans un premier temps, il a signalé l'intention manifestée par l'université Laval de rester étrangère au litige.

Dans un second, il a analysé les diverses objections juridiques soulevées par le syndicat, préalablement à l'audition de la cause. Le juge a rejeté la plus importante reprochant aux demanderesse de réclamer une ordonnance d'injonction sur la foi de déclarations assermentées insuffisamment détaillées. Il s'agissait, dans ce cas, d'appliquer le nouvel article 754.1 du code de procédure civile, entré en vigueur en décembre.

Quant au fond même du litige, le juge en est venu à la conclusion que la procédure de votation en trois étapes adoptée par le SEUL, en vertu d'un protocole procédural qui remonte au 13 septembre 1982, satisfait bel et bien aux exigences de l'article 20.3 du code du travail. Il ne constitue bel et bien qu'un seul dépouillement du scrutin, un seul total, un seul scrutin en trois étapes. Si elle est discutable, la procédure semble correspondre aux exigences de la démocratie syndicale, a-t-il estimé.

Le juge a reconnu que le qualificatif "décisionnel" utilisé pour les réunions de vote d'aujourd'hui, de demain et de mercredi, sur certains tracts du syndicat, est de nature à créer de l'équivoque et de l'ambiguïté. Il a cependant jugé qu'après avoir entendu, comme témoins, la présidente du SEUL Lucie Richard, le préposé au scrutin et conseiller Rodrigue Leclerc, de même que le huissier Pierre Michaud, que la situation était définitivement clarifiée.

Le huissier Michaud (Bellavance et associés) est cet officier de justice qui aura la charge (avec un collègue), d'assurer le secret et la sécurité des boîtes de scrutin, jusqu'à l'assemblée générale de jeudi.

Avant de quitter, le juge a tenu à remercier les avocats de leur collaboration pour chercher à solutionner "un problème sérieux dans le cadre d'un conflit de travail qui préoccupe beaucoup la population".

Pas de droit de veto au sein du SEUL, dit un conseiller

par J.-Claude RIVARD

"Si la majorité des membres du Syndicat des employés de l'université Laval (SEUL) se prononcent en faveur de l'acceptation de l'offre globale et finale de la partie patronale, ce sera accepté. Si tel n'est pas le cas, ce sera rejeté."

Pour le conseiller technique du SEUL, M. Roger Bédard, la procédure de vote qui doit être suivie cette semaine dans le conflit à l'université Laval est aussi simple et aussi démocratique.

M. Bédard est intervenu pour dissiper l'ambiguïté et l'équivoque qui subsistent encore dans les esprits relativement à la procédure qui doit être suivie ce soir (employés du secteur métiers et services), demain (techniciens) et mercredi (employés de bureau) de même que jeudi (assemblée générale ratification) pour l'approbation ou le rejet de l'offre patronale.

C'est le total des bulletins de vote secret, recueillis au cours des trois assemblées de secteur, gardés en une scellée sous surveillance d'un huissier et officiellement dépouillés à l'assemblée générale de jeudi qui détermineront l'acceptation ou le rejet de l'offre, dit-il.

"Même si le vote de cette majorité (50 pour 100 des voix plus une) va à l'encontre du vote d'une des sections, cette majorité l'emportera", affirme M. Bédard en déclarant que le droit de veto n'existe pas, en faveur de l'une ou l'autre des sections, au sein du SEUL.

Il dément ainsi l'accusation de la partie patronale reprochant au SEUL de faire dépendre l'issue du vote, des orientations que pourraient par exemple prendre les employés de bureau.

M. Bédard reconnaît qu'en principe, la chose peut faire osciller la balance.

Les affinités

Il est certain, relève-t-il, que les employés du

secteur métiers et services sont particulièrement sensibles aux questions relatives à la sécurité au travail. En majorité des femmes, les employé(e)s de bureau porteront davantage attention, par exemple, aux clauses relatives aux congés de maternité ou à l'implantation de écrans cathodiques. Les techniciens, quant à eux, risquent d'être beaucoup plus enclins à considérer les aspects de l'offre patronale relatifs à l'avènement de nouveaux appareils et équipements reliés au virage technologique.

"De là à dire que le refus pour un groupe d'approuver certaines clauses pour lesquelles il a un intérêt spécifique lie l'ensemble des membres, c'est affirmer M. Bédard.

Double vote

Pourquoi alors un double vote, lors des assemblées de secteur, un à main levée, l'autre sous scrutin secret?

Tout simplement parce qu'en cas où l'assemblée générale aurait à ratifier le rejet de l'offre patronale par les trois assemblées de secteur, il faudra savoir sur quels points précis engager la reprise des négociations.

C'est le rôle indicatif du vote à main levée. Sur chaque point, on sondera le poulx de chacune des trois assemblées sectorielles et on enregistrera les points précis de désaccord.

Mais comme le souligne M. Bédard, on ne tiendra compte de ces points de désaccord que si la majorité de l'assemblée générale ratifie un rejet global.

DEVENEZ AGENT IMMOBILIER ENTRAÎNEMENT INTENSIF

Madame, Monsieur, Résidez-vous à Beauport, Bouchéville, Charlebourg, Loretteville, Duboué, Neuchâtel, Ancienne-Lorette, Les Saules, Lac-Beauport, Limoulu... si oui, Le Permanent est à la recherche d'agents immobiliers pour couvrir ces secteurs. Si vous avez 25 ans et plus, possédez une 12e année ou équivalence, une automobile, êtes honnête et désirez réussir, nous offrons un entraînement intensif vous permettant de vous présenter à l'examen du courtage immobilier.

SOIRÉES D'INFORMATION
Le jeudi 5, le lundi 9 et le mercredi 11 janvier à 19:30 heures, au bureau du Permanent, Centre d'Achats LeBourgneul. Des réponses à toutes vos questions.

Danielle Grossenbacher 628-6735

le Permanent

RENCONTRER

une personne avec les mêmes goûts les mêmes affinités

AIMER-PARTAGER
N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous cherche au fond de son cœur?

ENFIN! "DONNER UN VISAGE A SES REVES"

QUEBEC: 529-3363
CHICOUTIMI: 696-1666

INSTITUT DE RECHERCHE HUMAINE
580, Grande-Allée, suite 230, Québec - 529-3363
Ouvert lun-ven: 12h à 20h

LES ATELIERS DE LANGUES

COURS DU SOIR

Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien.

Français Correct:
2 soirées par semaine
Pour secrétaires et agents de bureau qui veulent améliorer leur français.

COURS DU JOUR

Anglais et Espagnol 2 demi-journées par semaine

Niveaux: Élémentaire Intermédiaire Avancé

Méthodes: Audio-visuelles ou audio-orales selon les niveaux

Inscription: Du 4 au 13 janvier 1984. De 8h30 à 16h00 et de 19h00 à 21h00. Toutes les inscriptions se font au secrétariat.

Début des cours du soir: Langues: 16 janvier 1984. Français Correct: 24 janvier 1984. Début des cours du Jour: 25 janv. 84

LES ATELIERS DE LANGUES

COLLEGE ST-CHARLES-GARNIER
1150, St-Cyrille ouest, Québec, P.Q. G1S 1V7
Tél.: 681-0107, postes 46 ou 47

AVIS DE CONVOCATION
Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Duberger se tiendra le lundi 30 janvier 1984 au sous-sol de l'édifice de la Caisse populaire (entrée rue Lemieux) à 19h30.
Veuillez noter, que lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis signé par un membre et contresigné par le candidat en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la Caisse.
Québec, 9 janvier 1984
Germain Vachon
secrétaire

NOUVEAU COURS DE RELAXATION et GESTION DU STRESS
Programme offert en sessions de 7 semaines, visant à mener progressivement vers une relaxation totale du corps.
Professeuse: Carole Germain
éducateur physique
Début: 1re session mardi, 17 janvier 1984.
Centre de conditionnement
Nautilus
Pour renseignements: SAMUEL-HOLLAND
3, Parc Samuel-Holland
Québec
527-2577

CAQ RENTE
Vous avez 60 ans?
CONVERTISSEZ VOTRE REER EN RENTE MAINTENANT!
Obtenez plus de renseignements sur les avantages qui s'y rattachent en contactant:
COURTAGE D'ANNUITE J.C. MATTE & FILS LTÉE
1500, Beau-Lieu, Ste R-5, Sillery, QC G1S 4M9. Tél.: (418) 681-6357

SPECIALISTE DE PRODUITS D'ACIER
Pour compléter nos produits, nous manufacturons maintenant aussi:
● Pontage métallique "(Steel Deck)"
● Revêtement industriel et commercial
● Accessoires correspondants G.20 à G.30
● Nervures 1 1/2" (galvanisé et émaillé)
TOLE GAUFREE DE QUEBEC INC.
49, Marie-de-l'Incarnation, Québec
Tél.: (418) 681-6221 TELEX: 051-2337

POLITIQUE

Objectif de 12 députés

Campagne du Parti nationaliste pour se faire connaître

MONTREAL (d'après PC et CP) — Le chef du Parti nationaliste, M. Marcel Léger, reconnaît que le grand public n'a guère entendu parler de cette nouvelle formation politique jusqu'à présent. Mais cela va changer, promet-il, avec la campagne de sensibilisation intensive que les organisateurs ont lancée ce week-end. L'objectif ultime: l'élection, à Ottawa, de 12 députés nationalistes devant défendre les intérêts du Québec au niveau fédéral.

Pour M. Léger, ce chiffre de 12 "est un objectif minimal qui serait aussi un bon succès pour nous, puisqu'il nous permettrait d'être officiellement reconnu comme parti aux Communes". Pour l'atteindre il estime qu'il faudra courtiser les 40 pour 100 d'électeurs qui ont voté oui au référendum sur la souveraineté-association. Les sondages indiquent qu'à peine 4 pour 100 des électeurs voteraient dans le moment pour le Parti nationaliste, mais son chef intérimaire se dit confiant de décupler ces appuis.

Environ 300 militants participaient, samedi, à un rallye d'organisation dans les locaux du parti, rue Viger à Montréal. Une rencontre où conseils et méthodes ont été dispensés aux stra-

tèges du parti. Officiellement, cette phase de structuration et d'organisation est maintenant terminée, et on s'appliquera désormais à se manifester auprès des électeurs.

"Selon M. Léger, 90 pour 100 de la population ignore le PN et cela doit changer."

C'est dans ce but que M. Léger a lancé "l'opération pantoufle", visant à joindre un maximum de Québécois par téléphone (une sorte de virage téléphonique, explique le député péquiste de Lafontaine) d'ici au 28 janvier, avec un blitz le 22. Deux visées précises: atteindre un membership de 10,000 partisans et recueillir \$250,000. Aucun chiffre officiel n'est divulgué pour le moment, mais on soutient que les deux tiers de ces objectifs sont atteints. Et cela malgré une certaine tiédeur que le Parti québécois manifesterait à l'égard de leur mouvement, selon ce que quelques membres déclarent privément.

Entre-temps, une équipe s'affaire à rédiger un manifeste électoral, une sorte d'ossature idéologique à laquelle on admet n'avoir pas eu beaucoup de temps à consacrer jusqu'à présent. La lacune devrait toutefois être comblée de façon préliminaire à la mi-février, et présentée officiellement deux mois plus tard si

des élections ne sont pas déclenchées d'ici là, comme le pense M. Léger, par un Pierre Elliott Trudeau toujours à la tête du Parti libéral. Si tel n'est pas le cas, le scrutin sera alors selon lui reporté à la fin de l'automne, au plus tôt, à cause de la venue du pape en septembre.

Chose certaine, le leader intérimaire du Parti nationaliste n'a pas ménagé ses attaques vis-à-vis ses adversaires Trudeau et Mulroney devant ses militants, et a à nouveau justifié la présence sur la scène fédérale de cette nouvelle formation vouée à l'autonomie du Québec: "Aller à Ottawa quand on paye des taxes, c'est s'occuper de notre affaire, affirme M. Léger. Notre absence nous a coûté assez cher jusqu'à présent".



Vraiment timide

Le major John Young, de l'armée britannique, et sa femme Maureen ont tenté en vain de convaincre leur fille Alexandra, âgée de sept ans, d'offrir ses vœux de Bonne Année au gouverneur général Ed Schreyer et à sa femme Lily lors d'une cérémonie à cet effet, à Ottawa, hier. Le major Young fait partie d'un échange avec l'armée britannique.

Education: commission parlementaire demain

par Rudy LE COURS

(PC) — Deux fois reportés, les travaux de la commission parlementaire de l'Éducation, chargée d'entendre les groupes ou personnes intéressés d'intervenir sur le projet de loi 40, la restructuration scolaire, commenceront demain.

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, décidait en novembre de remettre après les Fêtes la tenue de la commission en raison du très grand nombre de mémoires soumis.

La commission avait été re-

taillée une première fois en septembre à la suite de la décision du gouvernement de reprendre les travaux de l'Assemblée nationale le 15 novembre au lieu du 18 octobre.

Le projet 40 se veut la seconde concrétisation du célèbre rapport Parent, publié au cœur de la Révolution tranquille. Il a pour objectif fondamental de faire de l'école le pivot du réseau public en préconisant une restructuration des commissions scolaires axée sur une division linguistique et non plus confessionnelle.

À QUI PROFITERA LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE?



LE PROJET DE LOI 40

Avec son projet de loi 40, le ministre de l'Éducation veut prendre le contrôle des institutions locales. Au lieu de remettre en cause son propre fonctionnement, le Ministère se propose de réduire considérablement les pouvoirs des commissions scolaires, dernière expression de la démocratie locale, pour mieux intervenir dans tous les aspects de la vie scolaire.

En imposant à la population une série de mesures bureaucratiques rigides, conçues et dirigées depuis Québec, le Ministère oblige les agents d'éducation, les parents et les commissaires d'école à jouer un rôle d'exécutants des volontés de l'État!

La population mérite mieux que ça!

Votre député peut agir!

fscsq

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec

Elections sur l'indépendance

O'Neill adjure René Lévesque de laisser tomber

Si le Parti québécois ne se donne pas un nouveau chef à son congrès de juin, l'ex-ministre Louis O'Neill adjure le premier ministre René Lévesque de ne pas faire porter la prochaine élection générale sur l'indépendance du Québec.



Jacques Samson

à Québec

"Ce gouvernement, dit M. O'Neill, ne doit pas se mêler d'indépendance; il doit laisser tomber, il doit se contenter de se couler tout seul, sans couler d'autre chose avec. Identifier l'indépendance au Parti québécois, c'est évidemment couler la cause de l'indépendance, c'est sûr", enchaîna-t-il. Pour ce ténor de l'indépendance, René Lévesque et "un certain entourage" ont "entièrement gâché cette affaire-là".

"Quand ils disent, faudrait faire l'élection sur l'indépendance, espérons que non, lance l'ex-ministre, parce que finalement on va croire que les gens rejettent massivement l'indépendance alors qu'ils rejettent un parti politique. C'est deux choses différentes."

C'est la première fois qu'un indépendantiste "pur" lance pareille supplique aux têtes dirigeantes du PQ. Elle aura sûrement des échos.

M. O'Neill insiste maintenant pour bien établir cette distinction entre le Parti québécois et sa décroissance et le problème du statut politique du Québec. Cette dernière question devra être complètement reprise après le départ de M. René Lévesque qu'il juge impérieux et urgent.

Le PQ n'est plus un parti de masse, ajoutait-il, mais celui de la faction qui entoure René Lévesque. Il rappelle que 100,000 membres (dont lui-même) n'ont pas renouvelé leurs cartes de membres depuis le référendum interne imposé par le chef, à la suite du dernier congrès. Les "Lévesquistes" s'accrochent à l'indépendance comme à un radeau, selon M. O'Neill, et faire porter l'élection sur l'idée de l'indépendance serait de la fausse représentation de leur part parce qu'ils n'y croient pas et "quand ils s'en mêlent, ils gâtent tout", leur reproche-t-il.

Ce n'est pas de l'indépendance que la population ne veut plus entendre parler, maintient l'universitaire, mais de "cette espèce de chose particulière" concoctée par René Lévesque et Claude Morin, une conception nébuleuse, un brouillard. "L'étapisme est le sommet de l'ambiguïté, dit M. O'Neill, et de la confusion qui correspond bien à la pensée politique de M. Claude Morin. Dans le lévesquisme, une chatte ne trouve pas ses petits."

L'ex-ministre des Communications expliquait au SOLEIL, ces jours derniers, qu'on a longtemps pris pour acquis au Parti québécois que quand quelqu'un y acceptait des responsabilités de direction, il était nécessairement indépendantiste. Dans le cas de certaines personnes, il faut réaliser que ce n'était pas vrai...

Payer pour ses fautes

Deuxièmement, M. O'Neill ne veut pas d'une élection centrée sur l'indépendance parce que la population a plusieurs reproches justifiés à adresser au gouvernement, qui n'ont aucun rapport avec l'idée de l'indépendance, comme la loi 111 contre les travailleurs du secteur public l'an dernier.

"Quand le PQ vote la loi 111, il ne le fait pas au nom de l'indépendance du Québec, il fait une bêtise politique. Quand il multiplie les bêtises administratives, cela n'a aucun rapport avec l'indépendance du Québec..."

Changer le conducteur

M. O'Neill, maintenant professeur à l'université Laval, croit que le Parti québécois peut encore être le véhicule qui mènera à l'indépendance, mais à la condition que "le noyau qui a contrôlé le parti et qui est en train de se retrouver seul laisse la place".

Le congrès de juin pourrait alors servir à trouver un nouveau chef. "Il serait peut-être temps qu'un indépendantiste devienne chef de ce parti", glisse-t-il, sarcastique.

M. O'Neill dit savoir que des indépendantistes s'interrogent actuellement, se contactent, discutent en prévision du prochain congrès. S'il y a une véritable possibilité de contestation du leadership de René Lévesque, peut-être qu'un certain nombre des 100,000 déserteurs reviendront au PQ, croit-il, pour relancer la cause de l'indépendance, en vue d'un jour lointain...

Un adversaire de l'étapisme

Louis O'Neill s'est toujours opposé à l'étapisme au sein du Parti québécois. Au congrès de 1974, il a mené le débat contre la thèse que prônait M. Claude Morin.

Le 26 septembre 1979, quand M. O'Neill a été rétrogradé simple député par René Lévesque, le chroniqueur Gilles Lesage concluait son commentaire dans LE SOLEIL: "Si M. O'Neill était malcommode, ministre, qu'est-ce que ce sera maintenant qu'il aura le temps de lire, réfléchir, écrire, parler, maintenant qu'il a retrouvé sa superbe liberté de parole et de manœuvre. Il n'est plus ministre, il sera la conscience indépendantiste d'un parti qui ne l'est plus..."

BEAUCOUP PLUS QUE DE LA SIMPLE VENTE DE VOITURES

TURISMO 1984

- Essence ordinaire
- Traction avant Chrysler
- Transmission automatique 5 vitesses
- Dégivreur de lunette arrière
- Servofrein
- Phares à iode
- Sièges inclinables
- et bien d'autres

A PARTIR DE **\$6 705**
(Transport et préparation en sus)

PLUS DE GENS CHOISSENT DU VALLON... CAR PLUS DE GENS EN SORTENT SATISFAITS!!

7.2L/100 km (ville et route)
40 milgal/moteur 2.2 litres transmission 5 vitesses
8.1L/100 km (ville/route)
35 milgal/moteur 2.2 litres transmission automatique

Selon Transports Canada votre consommation peut varier

RELIANT K2 PORTES 1984

- Traction avant
- Essence ordinaire
- Servofrein
- Moteur 2.2 litres
- Pneus radiaux 4 saisons

A PARTIR DE **\$7 727** Transport et préparation en sus

du vallon

Division du service et des pièces ouverte tous les jours, du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h

CHRYSLER - PLYMOUTH LTEE

2015 BOUL CHAREST O.S.TE-FOY 687-5510

POLITIQUE

Sauf exception La Chambre ne peut siéger à huis clos, selon Guay

PAR
Norman DELISLE

(PC) — La Chambre ne peut pas siéger à huis clos, à moins que des "circonstances exceptionnelles" ne le justifient, a statué récemment le président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay.

M. Guay avait à juger de la recevabilité d'une motion libérale présentée à l'Assemblée nationale par le député de Portneuf, M. Michel Pagé, lequel réclamait que la Chambre siège à huis clos, c'est-à-dire sans la présence du public et des journalistes dans les galeries et sans retransmission des délibérations par la télévision.

M. Pagé avait réclamé le huis clos pour éviter que le public ne soit témoin des scènes disgracieuses qui ont marqué certaines journées de la session parlementaire, alors que l'Assemblée siégeait parfois 24 heures par jour.

Le président de l'Assemblée nationale a reconnu que le fait de demander le huis clos dans les débats parlementaires était "inutile".

M. Guay a souligné qu'il ne fallait pas qu'un député présente une motion réclamant le huis clos uniquement pour retarder les travaux de la Chambre, de sorte que la motion ne devienne "dilatoire".

Secret

Selon le président, il doit y avoir des "circonstances qui donnent ouverture" à une motion de huis clos pour les travaux de la Chambre. Par exemple, la nature des délibérations doit être "susceptible de compromettre des personnes, des groupes ou la sécurité de l'Etat". "Sans quoi, la motion de huis clos, de grave qu'elle soit par sa nature et ses conséquences, pourrait être réduite à un moyen de retarder les débats de l'Assemblée", a dit M. Guay.

Le président a également souligné le caractère exceptionnel d'une telle motion réclamant le huis clos.

C'est pourquoi elle devrait être présentée au début et non en cours d'une séance. Elle devrait faire l'objet d'un "large consensus" entre les différents députés de la Chambre, sans quoi elle risque de ne pas être respectée et les délibérations qui doivent être secrètes ne le demeureront pas longtemps.

Jurisprudence

M. Guay a également signalé que la règle voulant que les séances et délibérations de la

Chambre sont publiques et ouvertes est "bien ancrée dans nos moeurs et traditions politiques".

Aucune jurisprudence n'existe dans les traités de droit parlementaire à cet égard. Il y a eu bien sûr des séances de commissions parlementaires qui se sont déroulées à huis clos, mais dans chaque cas, "le but visé n'était pas l'exclusion du public mais la confidentialité des renseignements dévoilés". "L'exclusion du public est la conséquence du huis clos, non le but visé", a souligné M. Guay.

Le sénateur Perrault veut du sang nouveau

OTTAWA (PC) — Le sénateur Ray Perrault, exclu du cabinet du premier ministre Pierre Trudeau l'été dernier, estime que les milieux politiques canadiens ont besoin de nouveau sang et de nouvelles idées.

M. Perrault, ancien ministre du Sport amateur, a déclaré lors d'une interview réalisée avec le réseau Selkirk News Service qui devait être diffusée samedi, que les libéraux, en dépit de leur faible performance dans les sondages, ont toujours des chances de remporter les prochaines élections générales.

Mais, a-t-il ajouté, "je crois que, quoi que nous fassions, nous avons besoin de personnes nouvelles pour assurer un leadership à ce pays. J'espère qu'elles viendront de mon parti... Mais si elles viennent d'ailleurs parce que nous ne sommes pas prêts à effectuer des changements et des réformes, qu'il en soit ainsi".

Lumley au Japon

OTTAWA (PC) — Le ministre du Commerce, M. Ed Lumley, se rend au Japon cette semaine afin de chercher à obtenir, dans le contexte d'un accord canado-japonais sur l'automobile, "notre juste part" des investissements de ce pays dans cette industrie.

Selon un communiqué du bureau de M. Lumley, les représentants canadiens espèrent signer avec le Japon un pacte sur l'automobile prévoyant que les fabricants de ce pays produiront un certain nombre de leurs véhicules et se procureront une partie des pièces constitutives de leurs voitures au Canada même.

Déjà, les fabricants japonais d'automobiles ont investi des sommes considérables dans d'autres pays, en particulier des milliards de dollars aux Etats-Unis. Des investissements de leur part au Canada hausseraient le niveau des connaissances technologiques canadiennes dans le domaine et rendraient notre industrie automobile plus compétitive sur les marchés internationaux, a ajouté M. Lumley dans un communiqué.

Prostitution et porno

EDMONTON (d'après CP) — Un comité spécial du fédéral



Roger Simmons avait démissionné du cabinet Trudeau peu après y avoir été nommé le 22 août dernier.

Roger Simmons interjette appel

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (d'après UPC) — L'ex-ministre fédéral des Mines, Roger Simmons, qui avait dû démissionner après avoir fait partie du cabinet du premier ministre Trudeau pendant 10 jours seulement, interjettera appel de la condamnation pour évasion fiscale prononcée contre lui le 2 décembre.

M. Simmons a été reconnu coupable d'avoir délibérément omis de payer de l'impôt sur des revenus de \$28,000 gagnés entre 1975 et 1978. Il avait été accusé peu après avoir été nommé au cabinet le 22 août.

Simmons avait été condamné à \$3,500 d'amende pour les cinq accusations qui pesaient contre lui.

commencera aujourd'hui ses audiences à Edmonton et à Calgary sur la prostitution et la pornographie.

Le comité, mené par l'avocat de Vancouver Paul Fraser, tiendra pendant quatre mois des audiences à travers 20 centres du pays. Les audiences se termineront en mai à Halifax.

M. Fraser a expliqué que le comité voulait entendre le public en général aussi bien que les personnes impliquées dans la pornographie et la prostitution.

Le ministre de la Justice, Mark MacGuigan, a appuyé la formation de ce comité de sept membres en juin 1983.

De Bané à Lisbonne

LISBONNE (PC) — Le ministre canadien des Pêches et des Océans, M. Pierre de Bané, est arrivé à Lisbonne hier pour discuter d'un accord sur les pêches.

Accompagné d'une délégation de 17 personnes, il doit rencontrer aujourd'hui le ministre portugais des Océans, M. Carlos Melancia. L'ambassadeur du Canada, M. Lucien Lamoureux, a déclaré que l'accord sur les pêches devrait être initialisé mercredi.

Les deux pays s'entendent chaque année depuis 1976 sur les pêches, Lisbonne ayant grand intérêt à détenir des droits de pêche dans les eaux canadiennes.

Le Portugal achète aussi de la morue salée du Canada.

\$390 millions pour les routes

(PC) — Le gouvernement a dépensé \$390 millions l'an dernier pour l'entretien et l'amélioration des routes au Québec, indiquent les comptes publics de la dernière année financière.

Le montant le plus important, \$40.5 millions, a été dépensé sur l'autoroute 40 qui relie Québec et Montréal par la rive nord. La 40 n'est pas encore complétée entre Trois-Rivières et Deschambault, mais le sera sous peu.

On a également dépensé \$28.1 millions pour la route 132 qui ceinture la Gaspésie, \$25.9 millions pour la 117 qui joint l'Abitibi au reste du Québec et \$24.3 millions pour l'amélioration de l'autoroute 20.

Assurance-maladie

Contre Ottawa, les provinces songent aux tribunaux

TORONTO (PC) — La possibilité d'un recours aux tribunaux contre Ottawa est à l'ordre du jour alors que les ministres provinciaux de la Santé se réunissent aujourd'hui à Toronto pour examiner le projet de loi controversé du gouvernement fédéral sur les services de santé.

Ce projet de loi, appuyé par tous les partis au Parlement mais contesté par la plupart des provinces, imposerait des amendes d'un dollar pour un dollar aux provinces qui autoriseraient la facturation supplémentaire par les médecins et des frais additionnels par les hôpitaux.

La ministre fédérale de la Santé, Mme Monique Bégin, selon qui ces frais s'opposent au concept de l'assurance-maladie universelle, évalue à au moins \$106 millions par année les suppléments que paient les Canadiens aux médecins et aux hôpitaux.

Les provinces, qui pour la plupart ont des tickets modérateurs, disent que le problème réel, c'est que le pouvoir central diminue sa participation aux frais médicaux.

Le ministre des hôpitaux de l'Alberta, M. David Russell, dit que son gouvernement et d'autres étudient les aspects juridiques et constitutionnels du projet de loi pour décider s'ils en appelleraient aux tribunaux.

M. Russell, qui préside la réunion d'aujourd'hui, a aussi déclaré que ses collègues et lui regrettaient que Mme Bégin ait refusé de les rencontrer en groupe demain.

Elle rendra plutôt visite à chaque ministre de la Santé en faisant le tour du pays, commençant aujourd'hui par Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, la seule province qui ne sera pas représentée à la réunion.

M. Russell dit que Mme Bégin aurait pu s'éviter dix voyages à dix capitales en rencontrant les ministres de la Santé et leurs fonctionnaires à Toronto.

La seule province qui ne soit pas affectée par le projet de loi est le Québec: les médecins qui pratiquent en dehors du régime d'assurance-maladie ne peuvent être indemnisés par le gouvernement.

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Le 15 janvier
VISITE

du Séminaire pour les futurs élèves du Secondaire (année scolaire 84-85) et leurs parents

14 heures: Séance d'information.
15h-17h: VISITE DE LA MAISON

Stationnement rue des Remparts, 2e grille.

ANGLAIS
COURS DE CONVERSATION

- Programme pour tout niveau
- Cours individuels ou en groupes

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT ET BÉNÉFICIEZ DE NOS TARIFS RÉDUITS POUR DÉBUTER EN JANVIER 1984.

- Cours également offerts sur cassettes en Anglais, Français, Italien, Espagnol et Allemand.

Pour tout renseignement complémentaire:

LPS

UN COURS FAIT SUR MESURE

LPS 681-6375
(Langues Productions, Services Linc) Permis du ministre de l'Éducation no 64952 (culture personnelle)

3, Parc Samuel-Holland, Suite 195, Québec G1S 4M6

DUSSAULT
MEUBLES • SAINTE-FOY

VENTE de JANVIER

Mobilier de salle à dîner **799\$**
Table ronde 47" - 2 ext. 20"

Chaise à dossier cané **159\$**
Frêne naturel ou teint noir ch.

Livraison immédiate

10% DE RABAIS SUR COMMANDE SPECIALE

RABAIS JUSQU'À 40% SUR ÉCHANTILLONS DE MAGASIN

LA LIGNE DUSSAULT

1137 JEAN-DEQUEN STE-FOY, 659 6644
(Avant du Coq Roti)

L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision
L'autre télévision



"Le crime d'Ovide Plouffe"
Roger Lemelin raconte

à compter de ce soir 19h
14 épisodes du célèbre roman.
Réalisation Pierre Belisle
Cette émission est présentée par Alcan



Dr Marcel Tremblay
Optométriste

EXAMEN DE LA VUE LUNETTES VERRS DE CONTACT

Jour et soir sur rendez-vous:
524-2869
973, 3e Av., Limoilou, Québec

LES ATELIERS DE CONVERSATION ANGLAISE DE QUÉBEC INC.

- Cours axés sur la conversation en petits groupes (6 à 9 personnes)
- Cours du jour (lundi, mercredi, vendredi AM ou PM) débutant le 16 janvier (durée: 45 heures - 6 semaines)
- Cours du soir (lundi, mercredi ou mardi, jeudi) débutant le 23 janvier (durée: 45 heures - 10 semaines)

Pour de plus amples renseignements, téléphoner ou vous rendre sur place

675, Marguerite-Bourgeoys, suite 102, Québec
Tél.: 687-0027

École reconnue par le ministre de l'Éducation, permis No 669604

LES AÎNÉS

LE SOUCI D'UNE CONSOMMATION RATIONNELLE DE MÉDICAMENTS



Mme Marie Bruneau, membre du personnel du Foyer de Lac-Etchemin, offre un bon jus de pruneau à une résidente, Mme Amanda Fortin, âgée de 86 ans.

Quatre ans après avoir mené une expérience pilote portant sur la consommation de médicaments en milieu d'accueil, le Foyer Lac-Etchemin demeure toujours imprégné du même souffle de renouveau qui a caractérisé le milieu en 1979.

Bénéficiaires plus sensibilisés à la surconsommation de médicaments et aux effets secondaires, personnel mieux préparé, voilà qui a permis et permet encore une diminution appréciable de la consommation de médicaments dans cette institution.

par Jacques DRAPEAU

Cette expérience au Foyer de Lac-Etchemin a été menée au cours de l'année 1978-1979 auprès de 78 résidents et de sept locataires, soit 28 hommes et 57 femmes dont la moyenne d'âge se situait autour de 76 ans.

"Le succès de cette démarche découle notamment de l'implication du bénéficiaire", déclare M. Fernand Goulet, le directeur des soins à cette institution. Une invitation écrite fut lancée à chacun des résidents afin qu'il rencontre le médecin et le pharmacien lors de la visite mensuelle. Cette rencontre donna lieu à une discussion sur la médication de chacun, des effets bénéfiques ou indésirables ressentis.

Le résultat obtenu fut sensationnel: diminution d'environ 40 pour 100 des médicaments et baisse importante des prescriptions. "Suite à la discussion avec les résidents, rappelle madame Janine Matte, pharmacienne qui a pris une part très active à l'expérience, certains médicaments ont pu être cessés avec l'accord du patient."

On s'est aperçu que plusieurs médicaments étaient prescrits à raison de trois fois par jour alors qu'une seule administration quotidienne pouvait s'avérer tout aussi efficace et sécuritaire. Les antidépresseurs et tranquillisants ont été prescrits en dose unique

au coucher réduisant ainsi les effets indésirables tels la somnolence et la sécheresse des muqueuses.

Entre mars 1978 et mars 1979, le nombre de bénéficiaires recevant des laxatifs est passé de 46 à 25. Chez ces 25 patients, l'étude a permis d'observer un changement de prescription d'un irritant à un laxatif doux.

Durant la même période, le nombre de bénéficiaires recevant au moins un analgésique, était passé de 32 à 19.

Le pharmacien

Lors de ma visite au Foyer Lac-Etchemin, j'ai pu constater que le souci d'une consom-

mation rationnelle de médicaments est toujours bien présent.

"Il y a trois ou quatre ans, décrit Fernand Goulet, on aurait répété l'usage du suppositoire comme laxatif. Maintenant, une infirmière offre plutôt un bon jus de pruneau pour tenter de régler le problème."

Et comme il est bon de voir promener le chariot rempli de crudités, de raisins secs, de pruneaux et de bien d'autres fruits et légumes frais.

"Le défi maintenant, jette la pharmacienne Janine Matte, c'est d'utiliser davantage les ser-



Mme Laura Bourgault est âgée de 93 ans et demeure au Foyer de Lac-Etchemin. Elle contrôle elle-même la consommation de ses médicaments grâce, notamment, aux précieux conseils de Mme Janine Matte (à gauche), pharmacienne rattachée à l'institution.

vices du pharmacien ou de la pharmacienne qui est, lui aussi, un professionnel de la santé." Madame Matte estime qu'on ne fait pas suffisamment appel à ses services, qu'on ne le questionne pas suffisamment. "Il y a beau-

coup d'habitudes et de mentalités à changer", ajoute-t-elle.

Selon madame Matte toujours, les gens devraient exiger davantage du pharmacien qui connaît tous les effets désirables et indésirables des médicaments.



Louis Bilodeau, à gauche, et Roger Baulu, les animateurs de l'émission "Au fil des ans", à Télé-4, chaque dimanche matin.

"Au fil des ans" à Télé-4

L'émission "Au fil des ans", télédiffusée chaque samedi matin à 11h30, sur les ondes de Télé-Capitale à Québec, est préparée en collaboration avec le ministère québécois des Affaires sociales. Les animateurs Louis Bilodeau et Roger Baulu abordent une foule de sujets susceptibles d'intéresser les aînés.

Vidéo à votre disposition

Cernant notre reportage sur la consommation de médicaments en milieu d'accueil, nous vous informons qu'un vidéo témoignage intitulé "Du lac aux îles" et portant précisément sur l'expérience vécue dans des foyers de Lac-Etchemin et aux îles de la Madeleine, est maintenant disponible. La distribution est assurée par Vidéo Femmes, 10 rue McMahon, suite 3875, Québec, G1R 3S1. Numéro

de téléphone: (418)692-3090. Nous vous suggérons de faire appel à un animateur au moment de la projection. Dans la mesure du possible, des gens du Foyer de Lac-Etchemin pourraient venir à votre aide. Pour informations, écrivez à: Foyer Lac-Etchemin, 227, 1ère Avenue, Lac-Etchemin, G0R 1S0. Numéros de téléphone: 625-7071 ou 625-6661.

Nouveau service d'assurances

Les 165.000 membres des 965 clubs de l'Age d'or, affiliés à la Fédération de l'Age d'or du Québec, bénéficient maintenant d'un nouveau service d'assurances, à la suite d'une entente conclue avec "Les Coopérants".

Ainsi, les membres de la Fadoq peuvent maintenant obtenir, à des tarifs avantageux et sans examen médical, une assurance-vie de base de \$2.000

(limite d'âge de 75 ans), une assurance-vie supplémentaire facultative de \$2.000 (limite d'âge de 70 ans) et une assurance en cas de décès ou mutilation par accident.

De plus, les membres de la fédération se verront octroyer une réduction substantielle sur la prime régulière en assurance-automobile et habitation. La compagnie offre aussi une protection d'assurance-biens et responsabilité civile aux clubs de l'Age d'or.



De plus en plus de gens âgés se préoccupent de leur condition physique.

Vous êtes en bien meilleure forme

Ce sont les Canadiens en santé, âgés de 65 ans et plus, qui ont affiché la plus forte hausse de participation à des activités physiques de loisir au cours des cinq dernières années, apprend-on à la suite de la dernière enquête "Condition physique Canada".

Plus de 68 pour 100 des gens de 65 ans et plus participent à des activités physiques de loisir, soit une hausse de 18 pour 100 par rapport aux compilations de 1976. En outre, les Canadiens d'âge avancé qui participent à des activités sportives ont augmenté de 25 pour 100 au cours des dernières années.



Un petit jeu pour stimuler votre mémoire!

Un groupe d'aînés des Habitations Le Rocher, à Saint-Romuald, a réalisé ce petit jeu de mémorisation, avec la complicité de Madame Louise Pelchat, leur animatrice en gymnastique douce.

Voici comment faire: Les membres du groupe se placent en cercle, confortablement assis sur des chaises, pour se préparer à "partir en voyage".

Un premier participant raconte qu'il part en voyage et qu'il apporte avec lui un objet. Par exemple: une malle de voyage. Le participant suivant, celui de gauche ou de droite, selon votre choix, commence par répéter la même phrase: "Je pars en voyage et j'apporte avec moi... une malle de voyage (l'article du précédent) et ajoute une autre pièce. Exemple: une brosse à dent. Chacun des participants qui suivent dans l'ordre, doit donc répéter le même bout de phrase, rappeler les articles mentionnés plus tôt avant d'ajouter le sien.

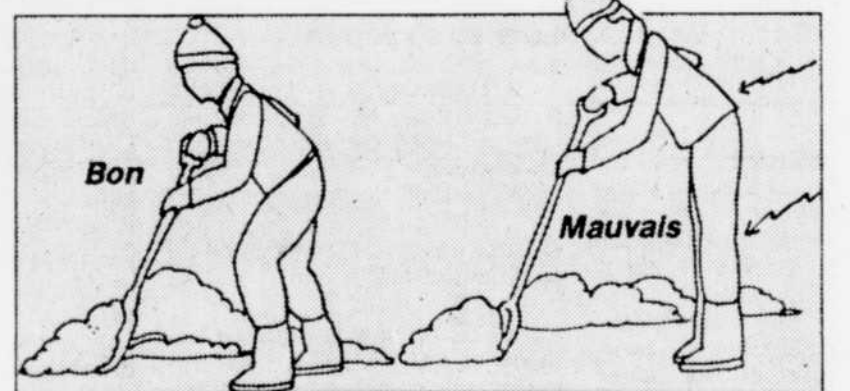
Pour le dixième ou le quinzième du cercle, l'effort de mémorisation est plus grand, bien sûr, mais c'est étonnant comme on arrive à bien se débrouiller avec un peu de concentration.

Amusez-vous bien! Si vous avez des jeux à nous proposer pour les aînés, écrivez à: Page Les aînés, LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

C'est le temps de pelleter!

Si vous devez absolument donner quelques coups de pelle, il vaut mieux procéder de la bonne façon.

Placez une jambe devant l'autre, les jambes et les bras fléchis. Prenez souvent des périodes de repos et adoptez un rythme lent. Essayez de garder la pelle plus bas que le niveau des épaules.



Collaboration Kino Québec

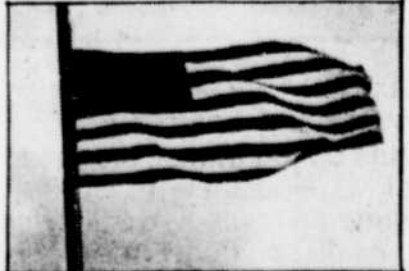
Services pour vous dans les banques

De nombreuses succursales bancaires et caisses populaires offrent des services spécifiques à leurs clients âgés de 60 ans et plus ainsi qu'à leur conjoint.

Il peut s'agir de réduction pour la location d'un coffret de sûreté, service de planification bancaire, paiement de certaines factures sans frais, etc... Informez-vous dans votre institution bancaire.

Guide de voyage offert gratuitement

Maintenant disponible, aux Etats-Unis, un tout nouveau gui-



de de voyage, préparé à l'intention des 55 ans et plus. On y

retrouve, entre autres, une liste de plus de 200 motels qui offrent une réduction de 10 pour 100 aux aînés.

Si vous comptez voyager aux Etats-Unis et souhaitez bénéficier de tels rabais, procurez-vous ce guide, offert gratuitement. Ecrivez à l'adresse suivante: Senior Lodging Discount Guide, P.O. Box 12188, Norfolk, Virginia 23502.

Hymne aux cheveux blancs

Monsieur Robert L. Gagné, 61 ans, de St-Nicolas, auteur du livre "Le merveilleux pays", a écrit, pour nous, l'hymne aux cheveux blancs. En voici un extrait:

"... Les cheveux qui blanchissent sont-ils un signe de fin? Pour certains peut-être, pour d'autres, c'est le signe du mûrissement des qualités latentes.

Les cheveux argentés, c'est parfois la marque du véritable amour qui fleurit, l'aurore d'une vision plus vaste des choses et le crépuscule qui ouvre ses bras en signe d'accueil pour le Grand et Beau Voyage...

Que cet âge soit aimé pour ce qu'il est, qu'il lote chacun selon sa vision et son espérance."

ENTRE VOUS ET NOUS



par Jacques DRAPEAU

DOSSIERS

Document

Interrogatoire policier Des normes sévères s'imposent

par Patrick HEALY

... La commission s'est basée sur l'hypothèse selon laquelle l'interrogatoire policier est essentiel à la répression efficace du crime. Les déclarations de l'accusé ne sont peut-être pas pertinentes dans tous les cas et elles ne peuvent pas toujours être obtenues, mais la commission estime qu'il serait inopportun de priver un agent de police de son droit d'interroger un suspect. Toutefois, la commission considère par ailleurs que l'établissement de règles pour régir l'interrogatoire policier servirait l'intérêt public et l'administration équitable et efficace de la justice pénale.

A l'heure actuelle, aucune règle de procédure ne régit la conduite des interrogatoires policiers. Ceux-ci sont assujettis d'une manière indirecte à une règle de preuve suivant laquelle une déclaration faite par un suspect n'est admissible que si le ministère public peut prouver qu'elle a été faite volontairement, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été faite à une personne en situation d'autorité (habituellement un policier) par crainte d'un préjudice ou dans l'espoir d'un avantage dispensé ou promis. Hormis ce critère plutôt imprécis, notre droit n'attache pas d'importance particulière à la façon dont la police recueille ces déclarations.

D'aucuns estiment que la règle du caractère volontaire garantit la fiabilité des déclarations produites en preuve. On suppose alors que lorsqu'une personne fait une déclaration qui peut lui être préjudiciable, cette déclaration est admissible en preuve et peut être prise en considération lors de la détermination de la culpabilité de l'accusé, dans la mesure où elle n'a pas été arrachée par la crainte ou par des promesses. Il ressort toutefois de la jurisprudence que l'application de la règle soulève de nombreuses difficultés.

La commission reconnaît le bien-fondé de la règle du caractère volontaire, mais elle considère que des arguments d'ordre théorique et pratique fort importants, n'ayant rien à voir avec les allégations de mauvaise conduite dirigées contre la police, militent en faveur de la réglementation de l'interrogatoire des suspects.

Le droit au silence

Premièrement, bien que le droit canadien ait consacré le droit du suspect de garder le silence, aucune disposition n'oblige la police à l'informer de ce droit avant l'interrogatoire. Si un policier soupçonne une personne de la per-

Dans un document de travail qu'elle publiera prochainement, la Commission de réforme du droit du Canada propose l'adoption de règles précises pour régir l'interrogatoire des suspects. Dans le document ci-dessous, M. Patrick Healy, membre du Barreau de Québec et expert-conseil auprès de la Commission de réforme du droit en matière d'interrogatoire policier, explique la philosophie qui sous-tend les règlements proposés.



pénétration d'une infraction, toute question qu'il lui posera au sujet de l'infraction au cours de son enquête vise à confirmer ou à dissiper ses soupçons. Il ne fait pas de doute que tant qu'un policier entretiendra des soupçons à l'égard de cette personne, une présomption de culpabilité pèsera sur elle. En effet, il est faux et inexact de prétendre que le suspect est innocent aux yeux de l'enquêteur.

En vertu de la présomption d'innocence, il est interdit à l'Etat de condamner une personne et de lui imposer une peine à moins que le ministère public ne prouve sa culpabilité au-delà de tout doute raisonnable et ce, conformément au principe de l'application régulière de la loi. Il s'ensuit que les préposés de l'Etat, y compris les policiers et les avocats du ministère public, ne peuvent obliger le suspect à les aider à prouver leurs allégations. En matière d'investigation criminelle, le droit de garder le silence est l'une des principales manifestations pratiques de la présomption d'innocence.

Etant donné que la preuve d'une déclaration faite par un suspect à la police peut fort bien être concluante pour déterminer sa culpabilité, on peut supposer que le droit des suspects d'être informés de leur droit de garder le silence avant de faire une déclaration serait acceptable dans un pays où la présomption d'innocence est garantie par la constitution. Par conséquent, la commission a l'intention de recommander qu'un agent de la paix n'interroge un suspect qu'après l'avoir mis en garde dans les termes suivants:

"Vous avez le droit de garder le silence. Cependant, tout ce que vous direz pourra être produit en preuve contre vous devant le tribunal. Si vous désirez faire une déclaration, ou si vous consentez à être interrogé, vous pouvez à tout moment exercer votre droit de garder le silence. Vous pouvez consulter un avocat avant de déclarer quoi que ce soit ou de répondre à une question."

Enregistrement des interrogatoires

Deuxièmement, la police n'est pas obligée de rédiger un procès-verbal complet et exact de l'interrogatoire au moment où celui-ci a lieu. Bien souvent, il s'ensuit une perte de temps devant le tribunal lorsqu'il faut interrompre l'enquête préliminaire ou le procès afin de déterminer l'admissibilité des déclarations faites à la police. En outre, les enquêteurs doivent interrompre leur travail pour venir relater les

circonstances dans lesquelles l'interrogatoire s'est déroulé. Leurs témoignages, basés uniquement sur leur souvenir de faits qui, bien souvent, sont survenus plusieurs mois auparavant, constituent du ouï-dire. Bien qu'il leur soit permis de se rafraîchir la mémoire à l'aide de notes, ce type de reconstitution de l'interrogatoire est peu fiable.

La commission recommandera l'établissement de formalités d'enregistrement des interrogatoires policiers. Les interrogatoires devront, si possible, être enregistrés sur bande magnétique ou magnéto-phonique. Si l'enregistrement électronique de l'interrogatoire s'avère impraticable, celui-ci devra être consigné par écrit. En vertu de cette recommandation, un agent de la paix qui assiste à l'interrogatoire devra, le plus tôt possible et de la façon la plus complète possible, consigner par écrit toutes les questions posées et les réponses données. La transcription indiquera notamment l'heure du début et de la fin de l'interrogatoire et en signalera toute interruption; elle devra également préciser le lieu de l'interrogatoire, l'identité de toutes les personnes présentes ainsi que l'heure à laquelle la transcription a été faite.

Objectifs

Ces recommandations ont pour but d'assurer le respect des droits des suspects d'une part et, d'autre part, de faciliter le travail des tribunaux dans la détermination de la recevabilité des déclarations sans pour autant diminuer l'efficacité de l'investigation criminelle.

En vertu du régime proposé, les suspects seraient mieux protégés car le ministère public risquerait de voir sa preuve exclue si une déclaration était obtenue en violation des règles. L'établissement de formalités d'enregistrement plus appropriées devrait protéger la police contre plusieurs allégations injustifiées de mauvaise conduite et entraîner une augmentation du nombre de plaidoyers de culpabilité, en particulier lorsque les déclarations constituent un élément de preuve concluant dans un procès au fond.

Le régime proposé entraînera tout au moins une diminution du temps consacré à déterminer l'admissibilité de déclarations faites par un accusé qui plaide non coupable. Bien entendu, en vertu de ces recommandations, l'ordre judiciaire sera tenu d'exercer un contrôle direct sur le mode d'obtention des déclarations. Pour la commission, ce changement arrive à point.

Analyse

Nouveau secrétaire général de l'OTAN Lord Carrington n'est pas un novice

par Danielle Eyquem

LONDRES (AFP) — Nommé secrétaire général de l'OTAN en pleine crise des relations est / ouest, lord Carrington, 64 ans, fervent partisan et du dialogue et d'une politique de défense forte, dispose d'un atout majeur pour mener à bien sa nouvelle tâche: sa religion du pragmatisme.

Selon un éditorial du "Times" personne ne peut l'accuser d'avoir la moindre illusion sur le communisme, mais il n'est ni agressif ni idéologique



Personne ne peut accuser lord Carrington d'avoir une approche agressive ou idéologique des problèmes stratégiques mondiaux. Son pragmatisme devrait lui permettre d'atténuer les divergences au sein de l'Alliance atlantique.

dans son approche des problèmes. La presse britannique paraît estimer que son calme pragmatisme, son habileté et ses nombreux contacts devraient permettre de réduire les divergences au sein de l'alliance et donc de la rendre plus cohérente dans sa manière d'aborder l'Union soviétique.

Quant à lui, il a déclaré récemment que "l'Ouest doit être fidèle à ses valeurs et que ses traditions commandent qu'il soit favorable à la solution pacifique des conflits grâce à un dialogue énergique et ferme".

Habile négociateur

Sa dévotion pour le bon sens et son horreur maladroite des concepts creux, alliées à une intelligence remarquable, à son expérience d'ancien ministre de la Défense et de secrétaire au Foreign Office où il a été reconnu comme l'un des plus habiles négociateurs qu'ait eu la diplomatie britannique, lui ont toujours évité les comportements grandiloquents.

En avril 1982, lors de l'invasion des Malouines, qu'il jugeait comme une humiliation pour son pays, il démissionne sans mot dire de son poste de chef de la diplomatie britannique prêt à assumer seul la responsabilité d'une crise qui, au début au moins, avait mis en danger le gouvernement de Mme Thatcher.

On n'en attendait pas moins du "sens de l'honneur" d'un aristocrate formé dans les meilleures écoles du pays: Eton, d'abord, l'Académie militaire de Sandhurst ensuite. Mais lui, plus simplement, a expliqué à ses collaborateurs combien il aurait été difficile de commencer une guerre avec un chef de la diplomatie contes-

Lord Carrington, ancien ministre britannique des Affaires étrangères, succédera au cours de l'année, à M. Joseph Lund comme secrétaire général de l'OTAN. Pragmatique, négociateur habile, travailleur acharné, au-dessus des clans, libéral, lord Carrington devrait donner plus de cohérence à la politique et à la stratégie de l'Alliance atlantique. Danielle Eyquem de l'agence France-Presse trace le portrait de l'homme.

té, en butte aux attaques de la presse.

C'est sans doute ce sens du pragmatisme qui lui a permis de mettre sur pied et d'être l'artisan de Lancaster House, en novembre 1979, qui conduisirent l'année suivante à l'indépendance du Zimbabwe.

Travailleur acharné

Il a débarrassé ainsi la Grande-Bretagne du boulet qu'elle traînait depuis qu'en 1965 M. Smith avait plongé l'ancienne colonie britannique dans la rébellion en proclamant unilatéralement son indépendance pour assurer "mille ans de suprématie blanche". Après cet exploit, les commentateurs britanniques le portaient au pinacle, suggérant que lui soit confiées d'autres tâches impossibles, comme par exemple celle de résoudre le problème de l'Irlande du Nord.

Dans le succès, comme dans les épreuves, lord Carrington ne s'est jamais départi de son flegme, de son sens de l'humour, d'une politesse rigoureuse, presque obsessionnelle, disent certains de ses collaborateurs, de son apparente nonchalance: bref d'une image presque caricaturale de parfait gentilhomme britannique.

L'oeil pétillant de malice der-

rière de grosses lunettes d'écaille, arborant un éternel sourire, d'une élégance discrète, comme il se doit, le baron Peter Alexander Carrington, n'a pourtant rien d'un amateur.

C'est un travailleur acharné, qui se lève à cinq heures du matin pour étudier ses dossiers pendant deux heures avant de prendre son petit déjeuner. Il n'a d'ailleurs, dit-on, qu'une faible estime pour la désinvolture et l'ennui qu'affichent parfois les gens de son milieu à l'égard des activités politiques et économiques modernes.

Au-dessus des clans

Pourtant né en 1919 d'une famille de riches propriétaires fonciers anoblie au début du 19e siècle, il est l'archétype par son accent, son comportement et son maintien de l'éducation des "Public schools" (écoles privées). En outre, il ne doit son entrée dans la vie publique qu'à son titre héréditaire qui lui permet de siéger à la Chambre des lords. Il confie volontiers qu'il ne croit pas à l'aristocratie, mais il n'a pourtant pas, malgré ses idées démocratiques, renoncé à la paire pour briguer un siège à la Chambre des communes la seule qui compte, mais qu'il avait avec beaucoup d'impertinence qua-

lifié un jour de "boutiques de bavards".

Ambitieux, aimant le pouvoir, lord Carrington devient en 1951 le plus jeune membre du premier cabinet conservateur de l'après-guerre, comme sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

En 1956, il rejoint l'Australie, pays d'où sa femme est originaire, comme haut commissaire britannique. En 1959, il prend les fonctions de premier lord de l'Amirauté, avant d'être de 1963 à 1970 "leader de la Chambre des lords".

Lord Carrington s'est toujours tenu hors des clans conservateurs, il fut successivement ministre de la Défense puis de l'Energie sous Edward Heath avant d'appartenir à l'équipe de sa rivale Mme Thatcher.

Idées libérales

L'entente qui existait entre la "dame de fer", fille de boutiquier et ce riche propriétaire terrien (300 hectares dans le Buckinghamshire, nord de Londres) aux idées libérales surprenait l'establishment conservateur. Un chroniqueur malicieux a écrit qu'elle lui apprenait l'entêtement, tandis qu'il était le catalyseur entre les intuitions de Mme Thatcher et l'intelligence. Le fait est qu'ils se voyaient presque tous les jours, beaucoup plus fréquemment qu'il n'est de coutume entre le premier ministre et le secrétaire au Foreign Office.

L'image d'homme intègre, au-dessus des passions et de la politique politicienne joue pour beaucoup dans son prestige personnel, au même titre que la rigueur qu'il a gardée de sa formation à Sandhurst et dans les grenadiers de la Garde dont il était sorti commandant.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Jacques Dumais

Le pain rouge de la Tunisie



raymond giroux

Pendant que l'hystérie canadienne des loteries repart de plus belle, un petit pays nord-africain, la Tunisie, a connu la semaine dernière l'amorce d'une révolte généralisée de sa population à cause de la hausse du prix du pain!

La Tunisie, pourtant, se complait généralement dans une discrétion exemplaire sur la scène internationale. Son gouvernement pro-occidental peut accueillir sans frémir les rassemblements de l'Organisation de libération de la Palestine, ses amis ne lui en tiennent pas rigueur. Le peuple tunisien n'a pas l'habitude des grandes manifestations de mécontentement, et les autorités politiques du pays, sous la gouverne du président Habib Bourguiba, concentrent leurs activités beaucoup plus sur la promotion du tourisme et sur l'encaissement des chèques des jeunes émigrés en France que sur les débats idéologiques sur la pureté de l'Islam. Et la démocratie locale étant ce qu'elle est, rien ne vaut le silence, sauf en cas d'extrême besoin.

Ce stade à justement été franchi que le gouvernement a annoncé, le 31 décembre, le doublement du prix du pain, entre autres mesures destinées à contrer une situation économique catastrophique.

Les média occidentaux qui couvrent, à leur façon bien entendu, les pays non développés, acceptent généralement la thèse d'un mouvement populaire spontané assaisonné d'un certain encadrement toujours inconnu mais lié, semble-t-il, à la lutte pour la succession du président Bourguiba, âgé de 80 ans.

Ce dernier, le seul chef d'Etat africain à diriger son pays continuellement depuis l'accession à l'indépendance, en 1956, et "élu" président à vie en 1974, a pris sur lui, après des émeutes qui ont occasionné une soixantaine de morts violentes, selon des chiffres non confirmés, de rappeler les hausses de prix tout en confirmant dans ses fonctions le premier ministre qui en était responsable, M. Mohamed Mzali.

Les motifs politiques qui régissent les décisions des hautes sphères tunisiennes importent peu au public québécois, sinon pour constater le déséquilibre flagrant entre pays riches et nations pauvres.

Une politique d'éducation éclairée lui a donné un taux d'alphabétisation de plus de 52 pour 100, selon les chiffres de 1980. Mais l'absence de richesses naturelles n'a pas permis un suivi au plan du développement économique, tandis que le tourisme demeure une des sources de revenus des plus aléatoires et surtout, des plus improductives à long terme.

Le président a par ailleurs depuis quelques années toléré une certaine ouverture démocratique en reconnaissant le droit à l'existence de quelques partis d'opposition. Mais l'intervention de dernière heure de M. Bourguiba, sous le choc de la révolte des masses privées de pain, montre les dimensions réelles de la volonté de démocratisation de la Tunisie: l'éventuelle disparition de celui qui se fait appeler le "Combattant suprême" laissera la porte toute grande ouverte au premier colonel venu puisque le personnel politique choisi par le président remplit à merveille le rôle de pantin.

Mais rappelons-nous toutefois, avant de juger sévèrement les 7 millions de Tunisiens et de Tunisiennes, que le produit intérieur brut par personne, selon "L'Etat du monde 1983", y est de dix fois inférieur au nôtre. Et que le prix du pain, en France, a provoqué la prise de la Bastille et la Révolution de 1789!

notes de lecture

Des valeurs sociales provocantes

Le philosophe et le moraliste vivent d'ordinaire dans les nuages, ils gagnent leur pain en tenant des propos tout à fait étrangers aux débats quotidiens du commun des mortels. Rares parmi cette gent sont ceux ou celles qui osent descendre de leur piédestal et écrire avec des mots de tous les jours sur des sujets d'actualité.

Le résultat, comme en témoigne le dernier ouvrage d'un professeur de l'université Laval, M. Martin Blais, peut provoquer des discussions vigoureuses car nul ne peut impunément (!) proposer "l'Anatomie d'une société saine" sans heurter les convictions d'une partie de son auditoire.

A partir de sept valeurs qu'il juge suffisamment larges pour appréhender l'ensemble de la vie sociale des individus: la participation, le

partage, la productivité, la gratuité, la communauté de valeurs, la sagesse des lois et la "citoyenneté", l'auteur décortique un certain nombre de traits de notre société québécoise sans avoir peur de donner des exemples.

A partir d'une définition négative mais claire, "une valeur sociale, c'est quelque chose qui manque à une société qui fonctionne mal", l'auteur ne manque certes pas de cibles, chez nous, pour aiguïser sa plume.

M. Blais attaque avec vigueur certains "droits" réclamés par des éléments de la société. "C'est profaner les termes de parler de droits acquis pour désigner un salaire, un nombre d'heures de travail par semaine ou un nombre d'élèves par classe", écrit-il.

Il ajoute plus loin que "deux professeurs qui touchent le même salaire peu-



revue de presse

La responsabilité des Eglises

Les communautés religieuses doivent-elles prendre parti dans les controverses sur l'environnement?

Les traditionalistes affirmeront que le rôle des Eglises est de transmettre le message de Dieu, pas plus. Dans notre société contemporaine, toutefois, les mouvements séculiers subissent des pressions de plus en plus fortes les incitant à prendre fait et cause dans divers domaines, allant de l'économie à la paix mondiale. Les interrogations ne peuvent que se multiplier.

Ainsi que l'Eglise unie du Canada parrainera un colloque sur les pluies aci-

des, le mois prochain, à Toronto.

Au nom de qui, toutefois, cette communauté religieuse parlera-t-elle? Ne possédant aucun moyen de sonder les opinions de ses fidèles, cette Eglise risque de s'aliéner ceux qui, dans ses rangs, ne partagent pas les mêmes idées.

Encore plus, ces Eglises ne versant aucune contribution fiscale, leur attitude pourrait nous inciter à revoir leur statut à ce niveau. Si les Eglises se préoccupent plus de récession que de résurrection, il serait peut-être valable de modifier leur statut fiscal de façon à ce qu'il réponde mieux à leurs nouvelles préoccupations et au

nouveau rôle qu'elles jouent. Il est indubitable que ceux qui sont opposés à ce que les Eglises deviennent des agents politiques puissants feront des pressions afin de modifier ce statut privilégié.

Enfin, comme l'ont découvert les évêques catholiques l'an dernier, on sort parfois meurtri d'un débat politique. Les déclarations d'un religieux sur des questions économiques ne sont pas nécessairement reflètes de sagesse. Les communautés religieuses qui osent se prononcer sur certains problèmes, notamment l'inflation, la pollution, le contrôle des armements, etc., doivent s'attendre à être traitées à l'instar de tous les autres par-

ticipants à un débat à caractère politique. Elles doivent se préparer à défendre leurs prises de position avec des arguments autres que moraux. Elles doivent également faire leurs classes. Elles doivent tout autant être conscientes du danger de se faire certains ennemis politiques.

Les Eglises ne peuvent avancer comme prémisses qu'elles peuvent mieux que tout autre organisme comprendre les problèmes de notre monde. Elles doivent avant tout identifier les problèmes avant de chercher une solution. Elles devront songer sérieusement aux conséquences avant de faire un pas de plus.

The Edmonton Journal

Finies les frivolités

Les libéraux semblent prêts à profiter de toutes les occasions, même des dernières à leur portée.

Que les membres du Parti libéral du premier ministre Trudeau soient assoiffés, c'est compréhensible: les libéraux sont, tout l'indique, sur le point d'être privés du pouvoir et nombreux sont ceux qui réclament une récompense pour services rendus avant que l'ère des frivolités prenne fin.

Personne ne peut nier que les frivolités doivent cesser. Mais il faut admettre qu'il est déplorable que les libéraux scellent leur sort en recourant plus que jamais au favoritisme politique.

Jean Marchand est le dernier d'une longue série de libéraux qui illustrent cette politique. Le président du Sénat a reçu un cadeau du premier ministre: il est devenu président de la Commission canadienne des transports.

Que M. Marchand soit apparemment au bout de la corde, qu'il soit déçu et qu'il connaisse très peu les fonctions qu'il doit assumer ne semblent aucunement embêter les libéraux.

Pourtant... Les postes à l'étranger relèvent des mêmes impératifs.

L'héritage que nous lé-

guons les libéraux sera déplorable. La purge à laquelle devront se livrer les conservateurs sera longue et coûteuse.

Ces coûts, nous devons les assumer.

Les libéraux sont seuls à blâmer. Leur glotonnerie n'a plus de bornes et elle est inadmissible.

The Red Deer Advocate

Yves Montand en homme politique

PARIS (AFP) — Parlant de la prestation (la semaine dernière), à la télévision française du comédien Yves Montand, au cours de laquelle il a développé sa croisade contre le "Goulag", le "Figaro" écrit: "Ses coups portent. Et mardi soir, il aura, à n'en pas douter, fait mal. Très mal à la gauche unitaire." (...) Il parle "aux tripes", en rassembleur. "Ni droite, ni gauche." (...) L'homme politique devient nécessairement homme de scène: "Pourquoi l'homme de scène ne deviendrait-il pas homme politique?"

Pour "Libération", mardi soir, c'est l'ouest qui a gagné. "Ce soir-là, Montand n'a pas seulement fait de l'anticommunisme (estimable, bien que tardif), il a mimé une communication "à l'américaine", c'est-à-dire "à la Reagan"."

Au sujet de ce "one man show", "l'Humanité" (communiste) écrit: "Dans sa croisade contre "l'empire

du mal", M. Reagan a trouvé en France un porte-parole fanatisé en la personne d'Yves Montand. (...) Demeure une question. Pourquoi une telle opération? Pourquoi cette soirée spéciale annoncée à grand renfort de trompe par les concurrents eux-mêmes? (...) La droite cherche-t-elle un candidat de rechange? Il est vrai qu'avec Giscard usé, Barre compromis, Chirac carnassier, les choix sont limités. Bien sûr, l'acteur dit modestement: "Reagan qui est un bon président n'avait pas réussi dans la comédie, ce qui n'est pas mon cas." "Voilà où mène aujourd'hui en France le rêve conservateur américain. Que les Etats-Unis aient fait d'un mauvais cowboy un bon président bien réactionnaire amène certains à penser que l'on pourrait bien faire d'un bon comédien un petit politicien pour vieille cause. En somme, aller du "millionnaire" au "président". Du bien mauvais cinéma."

VOTRE PAGE

A nos lecteurs et nos lectrices

LE SOLEIL publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteur(e)s. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6. Téléphone: 647-3388.

Sur la route

Une place pour la moto

(Lettre adressée au ministre des Transports, M. Michel Clair)

Il y a quelques années votre gouvernement a institué l'assurance auto obligatoire avec comme idée centrale la notion de "no fault" pour ce qui est des blessures corporelles. Pour respecter cette idée vous avez établi un tarif uniforme pour tous les propriétaires de véhicules de promenade et tous les détenteurs de permis de conduire. Ces fonds devaient servir à:

1 — défrayer les coûts pour dommages corporels;

2 — constituer un coussin de plusieurs dizaines de millions de dollars;

3 — éduquer les gens à la sécurité routière par la publicité.

Les deux premiers objectifs ont été bien rencontrés mais le troisième est passablement raté. Bien sûr vous avez su faire peur aux automobilistes avec votre "une chance sur treize" ou quelques autres messages télévisés ayant trait à la prévention passive comme attacher sa ceinture de sécurité mais pas de prévention active comme s'assurer d'être vu et s'assurer de tout voir sur la route. Vous n'avez jamais fait de publicité pour montrer aux automobilistes qu'il y a des motos sur les routes et qu'il faut en tenir compte, qu'on ne doit pas juste les "tolérer" mais qu'on doit les considérer.

Très peu d'automobilistes savent qu'une moto freine plus vite qu'une auto et vont même jusqu'à les suivre à un ou deux mètres du feu arrière et ce à des vitesses allant jusqu'à 100 km/h. Combien d'automobilistes font un changement de voie vers la droite sans jeter un coup d'oeil? Combien font un arrêt obligatoire, vérifient s'il vient d'autres autos et repartent alors qu'une moto, un vélomoteur ou un piéton arrive? Oh! après l'accident ils vous diront qu'ils n'ont pas vu la moto mais ils n'ont en réalité pas "regardé".

Les statistiques québécoises, canadiennes et américaines prouvent que dans les accidents de motos impliquant un automobiliste, ce dernier est responsable dans plus de 70 pour 100 des cas, malgré toutes ces évidences, vous décidez d'augmenter les tarifs d'assurance moto de 95 à 157 dollars en nous servant l'argument que les motos blessent ou tuent plus que les autos. Vous punissez celui qui n'a presque rien fait et vous tentez de le convaincre qu'il a tous les torts.

Où est rendue votre notion de "no fault"? Vous créez un dangereux précédent en faisant cela. En une seule claqué, vous nous faites reculer de 10 ans. N'oubliez pas que c'est pour rendre le système plus équitable que vous avez établi la RAAQ. Vous n'avez jamais chargé plus cher aux conducteurs de 21 ans et moins qui sont responsables d'une forte proportion des accidents, pas plus que vous ne chargez plus cher aux automobilistes qui se font pincer avec trop d'alcool dans le sang et qui pourtant tuent et blessent à toutes les fins de semaine.

Par cette décision les motocyclistes sont victimes d'une grave injustice sociale. On leur fait payer les pots cassés par les autres. On leur faisait déjà payer plus cher que les autres en ne leur remboursant pas la partie hivernale de l'année.

Je vous demande, M. le ministre, de revenir sur votre décision en appliquant des tarifs égaux pour tous les propriétaires de véhicules de promenade. C'est une simple question de justice sociale qui devrait être au-dessus de la volonté de M. Parizeau de récupérer vos surplus budgétaires pour financer ses déficits.

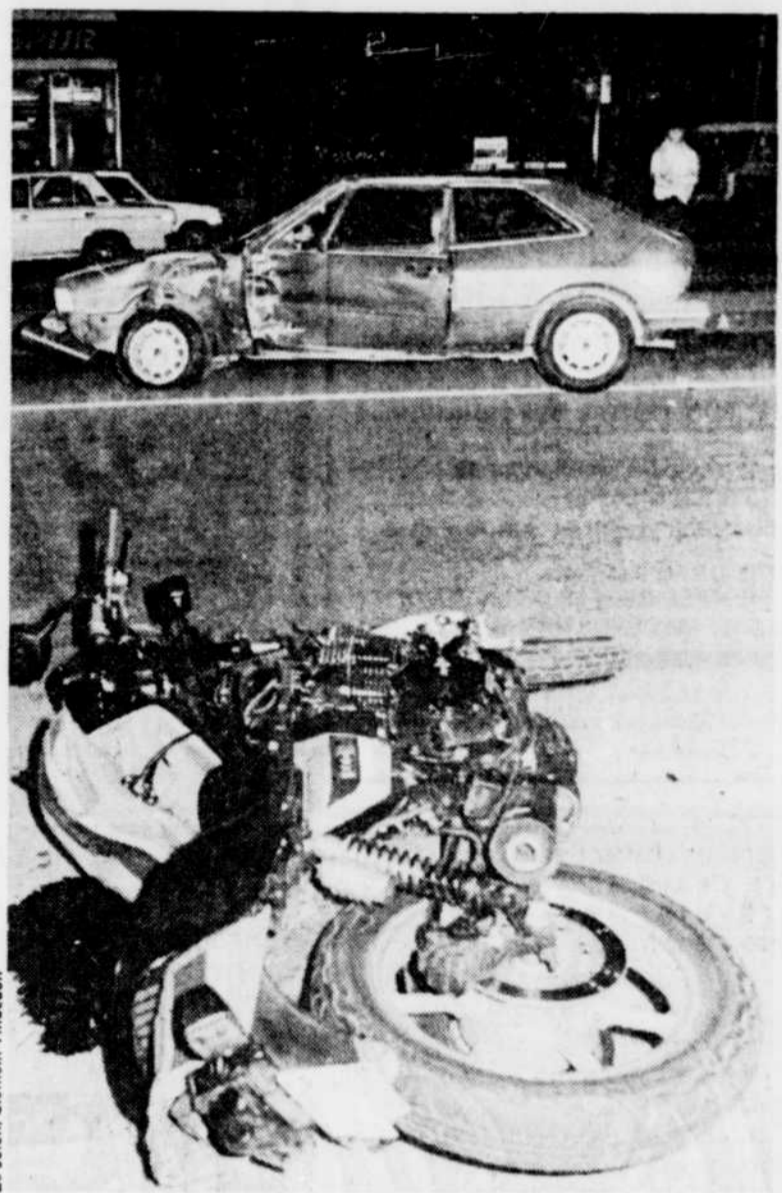
Je vous demande aussi d'éduquer les motocyclistes et les automobilistes à la sécurité routière en moto par de la publicité

télévisée. Imposez le port du veston, des gants et des bottes de cuir (15 cm de hauteur min.) trop de gens se promènent presque nus et risquent des blessures graves aux frais de l'Etat. Exigez un minimum de 18 ans pour conduire un véhicule à deux roues (même les vélomoteurs qui soit dit en passant, sont encore plus dangereux que les motos). Imposez un cours de conduite obligatoire

aux motards qui ont moins de trois années d'expérience. Cours qui serait donné par des professionnels de la moto.

J'espère, M. le ministre, que ces quelques arguments vous toucheront et vous feront revoir cette malheureuse décision.

Louis Gervais
Neufchâtel



Le Soleil, Clément Thibault

"Libre-service" sans service

Nous, Québécois, fêrus de liberté que nous sommes, croyions l'avoir un tant soit peu acquise en installant les stations de service dites de "libre-service".

Libres sommes-nous en effet de s'offrir ou non les services d'un gentil pompiste qui pourra aussi vérifier l'huile de l'engin, ou encore la pression d'air dans les pneumatiques. Mais, à partir du moment où l'on décide de ne pas s'offrir ce luxe (ce qui est le cas de plus d'un), attention! L'entreprise devient exigeante et

même quelques fois déplaisante. Il faut prévoir un vieux torchon sous sa banquette, puisque les distributeurs de papier sont souvent sans leur contenu, ou alors celui-ci est inaccessible. Qu'un pneu se laisse un peu aller, et voilà que vous trouverez une pompe à air gelée, ou bien débranchée, ou alors carrément inexistante; vous finirez tout de même par devoir vous payer les services du gentil pompiste.

Et n'allez surtout pas demander au gentil préposé du "li-

bre-service" de vous fournir la fusible ou la petite lumière identique à celle qui vient de lâcher prise; il n'en a pas, ou encore il ne sait pas plus que vous laquelle pourra remplacer la pièce d'origine, ou alors il ne les trouve tout simplement pas.

Alors tant pis pour vous, vous écoutez sans doute d'un "48 heures" sur le chemin du retour, puisque ces stations sont, à quelques exceptions près, les seules à offrir des "services" après 22 heures. Les règles d'or à suivre pour

jouir de cette liberté sont donc:

1 — Vous offrir les services du garagiste de votre quartier avant d'attaquer la route.

2 — Surtout, ne pas s'aventurer après 22 heures sans avoir fait le plein d'argent liquide dans vos basques, de même que le plein de liquide dans les réservoirs à huile, à essence et à eau de votre véhicule.

Dyane Allard
St-Ferréol-les-Neiges

Ça et là

Pour "remonter" des Fêtes

Eh oui! à nous de choisir. En ce lendemain des Fêtes au cours desquelles on s'est permis de "bonnes bouffes", nous arrive le moment d'en payer le prix, souvent par de petits malaises de toutes sortes, et parfois aussi par la maladie tantôt bénigne, tantôt sérieuse.

Qu'est-ce que cela veut dire? Tout simplement qu'il y a un lien direct entre ce que nous avons mangé hier et notre état de santé d'aujourd'hui, comme il y a un lien entre l'huile que nous versons dans le moteur de notre automobile et le bon état des pièces de ce moteur. Pour ceux et celles qui n'y croient pas, tentez donc cette petite expérience la prochaine fois que vous aurez mal à la tête: sautez les deux prochains repas et ne prenez aucun médicament.

Par contre, si après ce temps de réjouissances, vous ressentez comme moi le besoin de faire un peu de ménage dans votre organisme, adoptez pendant quelques semaines, ces quelques règles qui amélioreront votre état de santé:

1 — Ne mangez que si vous avez réellement faim;

2 — Supprimez le sucre, les pâtisseries, les gâteaux, le pain, le fromage et l'alcool;

3 — Adonnez-vous à une activité physique régulière autant que possible dehors;

4 — Recourez au repos et au sommeil dès que vous en ressentez le besoin;

5 — Si vous êtes malade, reposez-vous et réduisez votre alimentation; pas de médicament ni traitement; en cas de fièvre, jeûnez au lit;

6 — Rappelez-vous que la douleur est un signal d'alarme de la part de votre organisme qui se sent maltraité... et que la maladie est un processus de guérison qu'il faut accueillir et non combattre.

Ces quelques règles de bonne santé, tirées du système hy-

giéniste et qui sont pratiquées avec succès partout dans le monde, ont l'avantage en plus d'être simples et efficaces, de n'entraîner aucun coût, d'épargner un temps précieux, et de favoriser une plus grande connaissance de soi, étape essentielle à l'acquisition d'un état de bonne

santé plus stable.

Nous avons tous droit à la santé, c'est vrai; mais avon-nous suffisamment de volonté pour mettre en pratique les règles de base nécessaires à sa conservation?

Guy Labrecque
Sillery

La dîme du pape

Le Christ doit être en train de se retourner dans sa tombe lorsqu'il voit ce qui se passera lors de la visite papale à ses "zouaves" en septembre!

Quand je songe que tel que le mentionnait l'avocat (du diable) qui s'occupera de la distribution des permis pour les belles à vendre lors de cette visite, l'Eglise prendra 10 pour 100 de royauté: ça me révolte. Cet avocat a dit et contredit, à la seconde près, que c'était et ce n'était pas un organisme à but non lucratif qui avait charge d'administrer ce "bazar de belles" à l'image des voleurs... du Temple, qui eux par contre, ont la bénédiction du Saint-Père pour le faire... Curieux, non?

On dit que le leader doit prêcher par l'exemple. Je crois sincèrement que notre ami le pape échappe à cette règle de l'Eglise, qui nous enseigne la charité chrétienne, que charité bien ordonnée commence par soi-même, etc.

Qui donc profitera de cette "mine d'or" de cette "pêche mi-

raculeuse" que représente cet événement? Nos pauvres? Les plus démunis de notre société? ou nos prêtres qui à chaque dimanche nous quêtent, disant pour la paroisse. Ces mêmes prêtres qui ont dans leur paroisse des pauvres, s'habillent et se chaussent dans les magasins les plus huppés, refusent le baptême aux enfants illégitimes (à moins d'être assez riches pour acheter le monseigneur), ne veut pas bénir les jones de nouveaux mariés, croyant à la religion chrétienne qui, parce qu'ils ne peuvent se remarier à l'Eglise parce que divorcés, ne peuvent obtenir ladite bénédiction, à moins de dédommager le bon curé, etc.

Personnellement, je crois que le Bon Dieu doit "se revirer dans sa tombe" lorsqu'il voit les hommes de SON église agir ainsi. Je suis croyant, mais à voir agir des hommes de Dieu, je préfère "être en ligne directe" avec lui!

L'Eglise est la plus riche organisation au monde. Qu'on songe aux richesses qui "meublent" la Chapelle Sixtine seulement.

De tout temps, les hommes ont toujours cru en quelque chose. Que ce soit le soleil, certains animaux, etc. et il est important qu'il en soit ainsi. Tout homme a besoin de s'accrocher à quelque part. La religion lui fournit ce support mais, malheureusement, les hommes viennent tout gâcher... En 1984, il n'y aura pas beaucoup de religion qui vont déclarer faillite! Elles empocheront encore davantage. Les "zouaves" paieront cher la note du pape et nos pauvres devront être encore plus pauvres après sa visite.

Si jamais le pape et ses amis des autres religions changent d'idée et distribuent leur richesse aux plus démunis, ce sera la preuve évidente que l'homme de l'Eglise aura compris le message de son Grand Patron. A les voir aller, j'aime mieux aller dans mon petit purgatoire, parce que, quand il va leur chanter "Mon cher X c'est à ton tour..." il y aura des pleurs et des grimaces de dents...

Denis Chouinard
Bernières

La paix

La fumisterie de Trudeau

Je ne comprends pas, non vraiment pas, la complaisance des médias au sujet de la soi-disant mission de paix de M. Trudeau, alors qu'il est tellement manifeste que c'est de l'lectoralisme pur et simple. Rarément aura-t-on vu une parade solitaire aussi coûteuse et vide propulsée au faite de l'actualité par une presse québécoise et canadienne insouciant jusqu'au point de paraître soudoyée.

M. Trudeau a déjà dit de M. Pearson une parole aussi gentille que celle de "défroqué de la

paix". Dans la même veine, on pourrait le qualifier de "fumiste de la paix", car il faut être rendu bien bas pour utiliser une cause aussi noble que la paix (en même temps que l'argent des contribuables) pour des fins aussi partiales. Ce n'est même pas au parlement, mais au cours d'assemblées partiales, qu'il a annoncé sa "mission". Cet homme peut vraiment tout se permettre. Tout autre politicien dans le même cas se serait fait ridiculiser par la presse.

G.-H. Fortin Alma

"No Day After"

Je réalise, après avoir entrepris l'inventaire de mes souhaits de bonne année, qu'il me faudra le faire en dix ou douze volumes tellement tout va partout de travers.

Je m'en tiendrai donc à l'essentiel: qu'en 1984 la superbombe apocalyptique, ce monstrueux suicide universel qui viendrait parachever, couronner

et cristalliser d'une façon fulgurante, irrémédiable et stupide, l'incalculable somme d'erreurs, de crimes et d'échecs de l'humanité, nous soit à jamais épargnée.

De tout le reste, somme toute, on saura encore s'accommoder!

Michèle Lachaussée
Québec

Où est la paix?

Quand on lit dans ce journal, que suite à un sondage aux Etats-Unis, plus de 60 pour 100 des Américains préféreraient disparaître plutôt que de tomber sous la botte soviétique, il doit y avoir de solides raisons.

On sait qu'en Union soviétique, la liberté à ses limites, que la discordance avec un grand "D" n'est pas tolérée. Le fait d'avoir imposé leur joug à l'Afghanistan et leur loi aux pays du pacte de Varsovie crée sans doute ce syndrome de la peur. Ces pays de l'Europe de l'Est ont-ils tellement de déficiences? Si on pense à tous ces athlètes et artistes qui évoluent à travers le monde et qui montrent tellement de fierté à leur appartenance. Les peuples de cette partie du monde ne veulent pas de la guerre atomique, pas plus que nous; personne au monde ne veut sa propre autodestruction, sauf peut-être certains Iraniens et leur foi.

Si on revient sur notre continent, n'y voit-on pas une décadence qui est beaucoup moins visible là-bas?

Ici même au Québec nous avons aussi nos épouvantés. Quelques notes parues dans Votre page: Jean-Paul Veilleux qui s'en prenait au clergé de la paroisse Saint-Malo qui appuyait la cause chilienne et qui prétendait que les renseignements que l'on avait sur les pays du Tiers-monde étaient tout simplement de la propagande communiste. Jacques Poulin s'en prend à tous les méchants gauchistes de Radio-Canada et attaque avec virulence les dirigeants marxistes en Amérique centrale. Ce qui veut dire: Je préconise les politiques d'extrême droite dictatoriales dans la lignée des: Marcos, Pinochet, Somoza et pourquoi pas Batista.

Gérard Langlois s'en prend à un groupe de femmes chiliennes et à l'Eglise parce qu'elles dénoncent les crimes et injustices dans leur pays mais suggère plutôt qu'elles remercient le ciel que nous les ayons accueillies. C'est pas beau ça?

Cuba, d'avant Castro; on surnommait La Havane, capitale mondiale du vice; je l'ai connue. Le corrompu Batista main dans la main avec les intérêts américains que l'on connaît (aujourd'hui installés à Las Vegas). Esclavage et 90 pour 100 d'analphabètes. Un rapport nous parvient aujourd'hui même que les habitants de Cuba sont les mieux nourris et les plus instruits de l'Amérique latine. Castro a laissé partir des milliers de

dissidents pour les E.-U. et sont confinés dans un ghetto de Miami City, où n'existent que violence et trafic de toutes sortes.

Salvador Allende, choisi démocratiquement pour diriger le Chili, est abattu par la CIA. Pourquoi? Mêmes raisons qu'à Cuba soit remettre les terres à son peuple. Pourquoi Cuba s'est-il tourné vers l'URSS? Because le blocus imposé par Kennedy; avait-il le choix ou crever? Sensiblement de même au Nicaragua, M. Reagan coupe les vivres. Régimes répressifs au Salvador, Guatemala, avec appui américain. Honduras et Costa Rica, pays pacifiques s'il en est, forcés par les E.-U. Support total au régime apartheid de l'Afrique du Sud. Il n'y a pas si longtemps où on pouvait lire "for white people only" sur les bacs des parcs publics au Sud des E.-U., de même dans les toilettes publiques. Et que dire que les Noirs devaient céder leur siège aux Blancs dans les autobus sous peine d'amende.

Les Juifs ont, de peine et misère, réussi un jour à se construire un pays mais aujourd'hui ils refusent le même privilège aux Palestiniens. C'est tout récent ces horreurs du massacre de Sabra et Chatila par la main de Ariel Sharon, approvisionnés par les Américains: cette semaine 1.4 milliard de dollars d'armes en cadeau, S.V.P.

La colonie artistique de Hollywood a portes ouvertes à la Maison-Blanche depuis des décennies, c'est peut-être pour cela que "Smily Nancy", dès son entrée dans son nouveau home a changé la vaisselle, 200 couverts à \$250 chacun; il ne devait pourtant pas manger dans de la camelote auparavant. Au Canada notre premier prend le bâton du pèlerin et passe en croisade de paix, mais pourquoi ou pour qui, quand on a déjà des missiles Cruise sur notre territoire.

On a tellement vu souvent de films américains, ayant vedettes des "beaux" tels Rock Hudson démolir d'affreux Allemands, Tony Curtis écraser d'horribles Japonais et des James Bond pulvériser ces salauds de Russes, qu'on a peut-être subi, sans s'en rendre compte des ravages de cerveaux; car paraît-il qu'au Vietnam les Américains n'étaient pas toujours beaux. L'homme qui a vu l'homme, qui a vu l'ours. La statue de la liberté c'est un gros monument, à bien y penser.

Robert Blouin
Québec

Respecter la mort

Du respect pour les morts et pour ceux qui restent... A tous ceux que cela peut toucher de près ou de loin.

Deux jours après avoir dû faire face au décès subit de mon père, l'épreuve presque plus pénible encore de son incinération m'attendait. En effet, s'il est difficile déjà de perdre brutalement un être cher, il est cruel de le voir "enfouir" dans un pseudo-cercueil de bois, tout dégoulinant des dernières gouttes de son sang.

Par ailleurs, les prières qu'on vous invite à faire gentiment en écho au préposé à l'incinération sont dites un peu trop rapidement et avec un manque total de conviction.

Je voudrais surtout, par cette lettre, faire réfléchir tous ceux qui croient que l'incinération, c'est plus simple et plus respectueux que la traditionnelle exposition du corps.

Danielle Dufour
Sillery

L'impatience gagne les agents de sécurité

MONTREAL (PC) — Les agents de sécurité du Québec manifesteront vendredi devant les bureaux du ministère du Travail si ce dernier ne remédie pas d'ici là à l'incurie par laquelle il les prive indûment depuis des semaines d'une augmentation de 45 cents l'heure en ne traduisant pas et en ne publiant pas, comme il le doit, le décret qui régit leurs conditions de travail.

Plus de 300 agents de sécurité ont pris cet engagement hier durant une assemblée d'information de leur syndicat sur la question au Palais des congrès de Montréal.

Mi-octobre, le syndicat des métallos, qui représente 7.000 des 12.000 agents de sécurité du Québec, en

arrive à une entente de principe avec les représentants des principales agences de sécurité du Québec. Cette entente doit mener à la signature d'une convention collective. Mais l'entrée en vigueur de celle-ci est liée à la promulgation par le gouvernement d'un décret étendant les conditions de travail aux 5.000 autres agents de sécurité non-syndiqués.

Le 6 décembre, le syndicat et les agences de sécurité signent officiellement leur convention collective. Aussitôt, le ministère du Travail est saisi d'un décret d'une demi-douzaine de pages

à traduire en anglais pour publication dans la gazette officielle comme la procédure l'exige.

Quatre semaines passent, et le décret n'est toujours pas traduit.

Pendant ce temps, les 12.000 agents de sécurité ne reçoivent pas leurs augmentations

de salaires. Vendredi dernier, un porte-parole du gouvernement précise que le document a été traduit. Il devrait paraître dans la gazette mercredi. S'il ne l'est pas, les agents de sécurité occuperont les bureaux du ministère, à Montréal.

La canne à pommeau d'or au Mohawk

C'est ce midi, dans la salle de réception des nouveaux ateliers du port de Québec que la canne à pommeau d'or remise à l'arrivée du premier navire à jeter l'ancre en face de la capitale au début de chaque année, sera décernée au capitaine du Mohawk. Le capitaine Ludwig Henry Beer a fait pénétrer son navire dans les eaux du port de Québec à 11h hier matin.

Il accostait ce dernier, un pétrolier de 132.000 tonnes, battant pavillon libérien, au quai d'Ultramar, à Lévis, à 14h20. Le Mohawk était parti du Royaume-Uni pour venir décharger sa cargaison de pétrole chez Ultramar. Il a été devancé par un autre pétrolier, le Grand Eagle, qui n'a cependant pas été admissible à recevoir la canne à pommeau d'or. Le navire avait en effet mouillé près de l'île d'Orléans avant de jeter l'ancre à Québec, se disqualifiant du même coup.

La cérémonie de remise de la fameuse canne aura lieu au 1 rue Abraham-Martin, en présence des autorités du port et de la ville de Québec.

Grève d'autobus évitée de peu

MONTREAL (PC) — Nul ne connaît encore les termes de cet accord survenu hier matin après 18 heures de négociations. Ils seront rendus publics mercredi soir et jeudi matin au cours de l'assemblée que tiendra le syndicat des chauffeurs d'autobus.

Les 70.000 usagers quotidiens de la CTRSM sont donc assurés d'avoir un service normal aujourd'hui.

REPRÉSENTANTS ET VENDEURS de toutes les régions du Québec

Prolifez de la relance économique
 Demarrez bien l'année 1984
 grâce à un

COURS INTENSIF DE 30 HEURES
 Du lundi 16 janvier à 13h
 au jeudi 19 janvier à 16h

Quelques thèmes abordés

- Vos objectifs et votre motivation
- Que veulent vos clients
- La réponse à leurs objections
- Une démarche de vente bien structurée
- La conclusion d'une vente

Coordonnées

- Groupes limités à 24 personnes pour vous assurer une meilleure participation
- Animés par des professionnels de la vente pour découvrir les applications sur le champ et augmenter vos ventes plus rapidement
- Selon une méthode unique mise au point depuis 1976, par le SEUL véritable CENTRE DE FORMATION en VENTE

Renseignez-vous dès maintenant au
 (514) 325-4414
 ou écrivez-nous pour d'autres informations

CENTRE DE FORMATION
 DES PROFESSIONNELS DE LA VENTE
 du Collège Marie-Victorin

7125, rue Marie-Victorin
 Montréal (Québec) H1G 2J7
 Tél.: 325-4414

EXAMEN D'ADMISSION PREMIERE SECONDAIRE

14 janvier - 18 février - 24 mars

- Institution d'enseignement privé pour jeunes filles.
- Cours secondaire complet.
- Externat - Pensionnat
- Sous la direction des SOEURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE DAME

Les admissions en deuxième, troisième, quatrième, cinquième se font après étude du dossier scolaire.

BUREAU DES ADMISSIONS:
 (418) 681-7781



COLLÈGE NOTRE-DAME-DE-BELLEVUE
 1605, Chemin Ste-Foy Québec (Québec)
 G1S 2P2

GÉRANT(E) RÉGIONAL(E)

Cette occasion exceptionnelle offre une possibilité de revenu annuel de 300.000\$. Si vous visez le succès et considérez que ce type de revenu est ce qui vous convient, j'aimerais en discuter avec vous.

Ce poste requiert les services d'une personne de belle prestance et bien organisée, qui sait traiter avec les gens et est disposée à faire un investissement minimal de capital non grevé de 45.000\$ en droits de franchise exclusive comme franchiseur régional au Québec.

Les restaurants-salles à manger-comptoirs de livraison de Baaco, déjà bien implantés en Alberta, ont récemment placé des gérants régionaux en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Nous prévoyons nous implanter partout à travers le pays.

Baaco fournit un programme complet de soutien à la gestion. Nous serions heureux de parler de tout ceci avec vous. Téléphonez à (418) 647-2445 et demandez M. Watt. Il s'agit d'un poste permanent offrant des possibilités d'avancement.

À VENDRE
BÂTIMENT COMMERCIAL
 de 5.500 pl. ca.

Construction récente, entièrement climatisée. Terrain de 33.000 pl. ca. Espaces pour bureaux et atelier de production. Située à proximité des grandes artères et du centre-ville de Québec.

PRIX D'AUBAINE
 Pour vente rapide
Michel Vallières
 687-2941
 651-2074

CN
APPEL D'OFFRE

A vendre tel quel sur les lieux:
 F.A.B. Atelier - Matériel de travaux, Joffe, Québec
 1 seulement - Niveleuse Galion

Pour rendez-vous veuillez communiquer avec
M. R. Gingras au (418) 832-0689

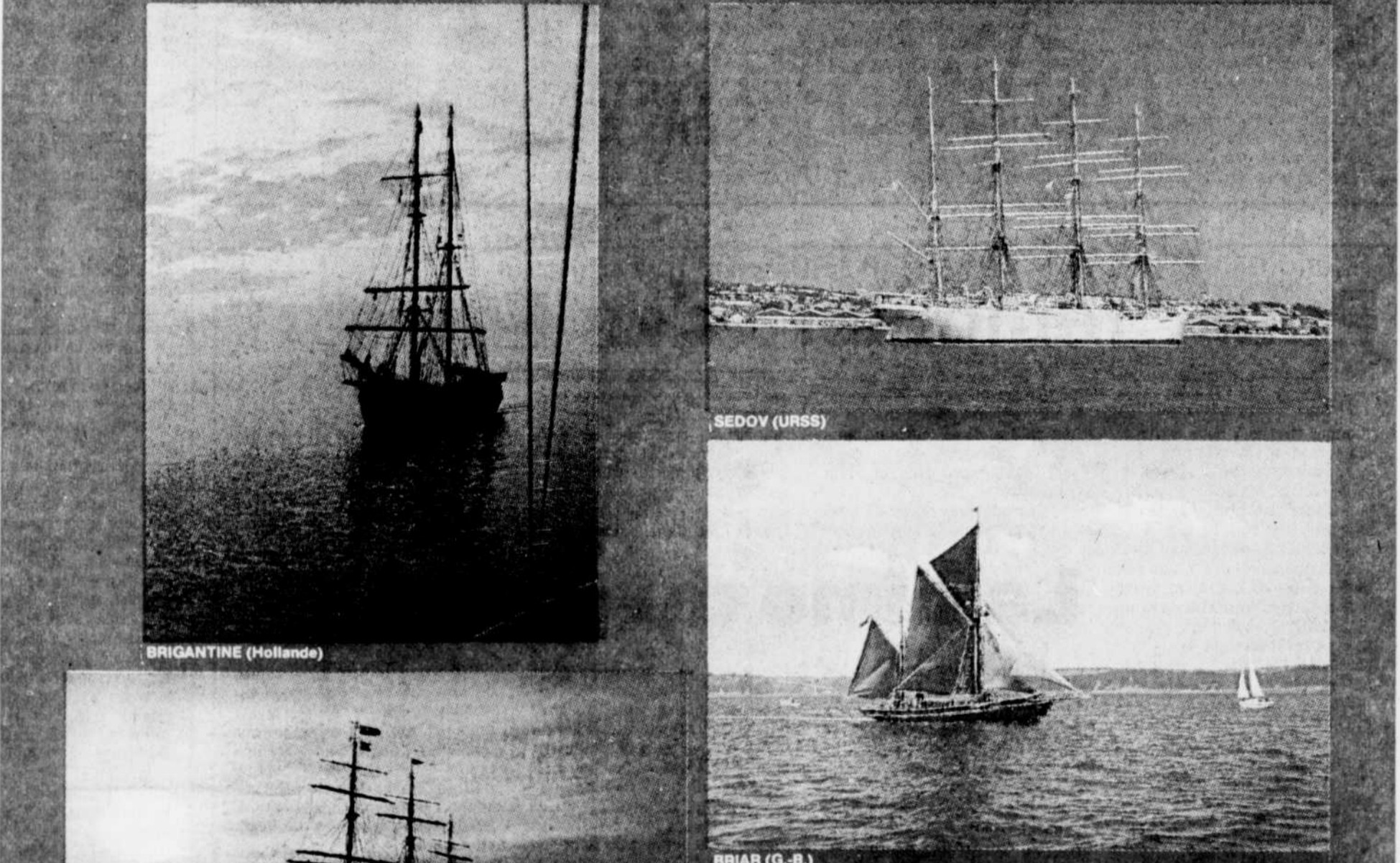
Paiement - comptant ou par chèque visé. L'inspection a lieu entre 10:00 heures et 15:00 heures du lundi au vendredi. Nous nous réservons le droit d'accepter ou de rejeter la totalité ou une partie de toute offre.

Bureau des Achats et Gestion de Stocks
 Région du Saint-Laurent
 CN Montréal

UN GRAND QUOTIDIEN VOUS PROPOSE...

Les Grands Voiliers

Une collection de posters couleurs des voiliers-écoles qui sillonnent les mers du monde



BRIGANTINE (Hollande)

DANMARK (Danemark)
 Ces posters d'une qualité exceptionnelle sont disponibles à un prix que vous ne retrouverez nulle part ailleurs. Les prix sont sujets à changement sans préavis. Le Soleil se réserve le droit de limiter les quantités. (Les photographies qui ont servi à l'impression des posters ont été prises à bord du Joana I)

SEDOV (URSS)

BRIAR (G.-B.)

LE SOLEIL vous les offre en exclusivité!

4\$ et 310\$ chaque poster additionnel

ENVOYEZ CE COUPON A:

LE SOLEIL Les Grands Voiliers
 Case postale 2382, rue St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7P5

Veuillez me faire parvenir:

1 poster 4\$ (taxe incl.)
 Chaque poster additionnel: 3,10\$ (taxe incl.)
 Ci-joint, un chèque ou mandat-poste à l'ordre de LE SOLEIL LIMITÉE au montant de _____

NOM _____
 ADRESSE _____
 VILLE _____
 CODE POSTAL _____
 TELEPHONE _____

(Format: 17 1/2" x 23 1/4")